

# L'ANNÉE 2025 EN ACTIONS

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

---



.....

Au fil des actions menées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin en 2025, la **tourbière de Sèves** a naturellement constitué une priorité. La reconversion de cet espace se révèle en effet urgente, les pompages devant s'arrêter comme prévu en 2026. Pour faire face aux nécessaires travaux de lutte contre l'enfrichement des parcelles en partie ennoyées, qui ne sont plus accessibles pour la fauche ou le pâturage, le Conseil départemental de la Manche a déposé en Septembre 2025, avec l'appui technique du Parc, un projet européen LIFE. Celui-ci est doté d'un budget global de 11 millions d'euros, dont 7 seraient financés par ce programme si notre consortium en était lauréat. Par ailleurs, la constitution de la réserve foncière, pilotée par le Conseil départemental de la Manche et la SAFER, qui acquièrent ensemble des fermes à l'amiable, se développe conformément aux objectifs : **230 hectares** sont à ce jour en cours d'attribution en faveur des agriculteurs impactés par la remontée des eaux.

Mais la tourbière n'est pas notre unique horizon, loin de là... **Le trait de côte et les menaces qui pèsent sur notre littoral** demeurent au premier rang de nos préoccupations. Cette autre priorité a été incarnée, en 2023, par le lancement du projet « Notre littoral demain » sur la côte Est du Cotentin. Entre la Baie des Veys et Saint-Vaast-la-Hougue, le Parc naturel régional s'est mobilisé en sensibilisant de nombreux habitants à cet enjeu essentiel et en menant une réflexion, toujours face à ce défi, sur le devenir de l'agriculture, de l'habitat, des activités économiques et culturelles, dont le musée d'Utah-Beach.

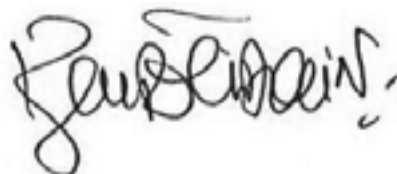
Côté animation, le **pique-nique du Parc naturel régional** a eu lieu fin Mai dans une belle ambiance. Au programme de ces festivités figurait l'inauguration de l'exposition consacrée au photographe Maurice Guérard, un moment émouvant, en présence de sa famille et des « sauvaginaires du Cotentin », ses anciens compagnons. Les randonnées proposées ont aussi connu un vif succès.

**La fin de l'année** a, quant à elle, été marquée par la signature, le 18 décembre, par Monsieur le premier Ministre, du Décret signifiant le renouvellement du label « Parc naturel régional ». C'est l'aboutissement d'une démarche de **4 années de travail en équipe et avec le concours de nombreux partenaires pour la rédaction de la nouvelle charte, que ce décret valide.**

Enfin, **le Parc a continué de s'impliquer** dans une série d'initiatives qui ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans la durée : plantation d'environ **13 km de haies bocagères** ; **renovation de maisons en terre avec 14 opérations aidées** et **30 visites-conseil de l'architecte du Parc** ; **paiements pour Services Environnementaux (PSE), notamment au profit de 19 exploitations agricoles de la vallée du Merderet.**

Un chiffre édifiant pour terminer : **la dotation « biodiversité et aménités rurales », versée par l'État aux communes, a représenté 900 000 € en 2025.**

**Benoît FIDELIN,**  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin





**RÉVISION DE LA CHARTE** ..... pp. 2 et 3

**AMBITION 1 : BÂTIR COLLECTIVEMENT UNE NOUVELLE VISION**

**O1. CRÉER LES CONDITIONS DU CHANGEMENT DE NOS MODES DE VIE**

**M1.** S'approprier nos biens communs, nos savoir-faire et l'identité du territoire ..... p. 4  
**M2.** Étendre la sensibilisation et la formation à de nouveaux publics ..... p. 5  
**M3.** Impliquer les habitants en s'appuyant sur la nature de proximité ..... p. 6  
**M4.** Mobiliser et favoriser l'action des jeunes du territoire ..... p. 6

**O2. MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE ET EXPÉRIMENTER DES ALTERNATIVES**

**M5.** Un territoire d'excellence pour la recherche ..... p. 12  
**M6.** Expérimenter un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes sur la transition écologique ..... p. 13

**AMBITION 2 : ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DE NOS PATRIMOINES NATURELS ET PAYSAGERS**

**O3. CONFORTER LA GESTION ÉQUILIBRÉE DES GRANDS ENSEMBLES NATURELS**

**M7.** Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables..... p. 14  
**M8.** Améliorer la fonctionnalité de la Trame Verte, Bleue et Noire ..... p. 18  
**M9.** Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves ..... p. 18  
**M10.** Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer ..... p. 22

**O4. PRÉSERVER ET PARTAGER ÉQUITABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU**

**M11.** Participer à la gestion concertée de la ressource en eau ..... p. 24  
**M12.** Assurer une gestion de l'eau favorable à la multifonctionnalité des marais ..... p. 25

**O5. AGIR POUR UNE MOSAÏQUE DE PAYSAGES VIVANTS ET FONCTIONNELS**

**M13.** Préserver les paysages emblématiques et les éléments structurants de nos paysages ..... p. 29  
**M14.** Construire des projets de qualité par l'approche paysagère ..... p. 29  
**M15.** Réinventer un bocage arboré et fonctionnel ..... pp. 29 et 31  
**M16.** Amplifier le rôle de puits de carbone du territoire ..... p. 31

**AMBITION 3 : ACCÉLÉRER ET AMPLIFIER LES TRANSITIONS**

**O6. DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES QUI PRÉSERVENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

**M17.** Soutenir une agriculture multifonctionnelle pour participer aux mutations du territoire ..... p. 32  
**M18.** Relocaliser et rendre accessible une alimentation de qualité ..... p. 33  
**M19.** Les écomatériaux, piliers d'une nouvelle économie circulaire ..... p. 34

**O7. CULTIVER L'ATTRACTIVITÉ ET LA SOBRIÉTÉ DANS NOS PROJETS**

**M20.** Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique ..... p. 35  
**M21.** Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et économe en espace ..... p. 37  
**M22.** Reconquérir et valoriser la qualité de vie dans les « villes » et les « villages » ..... p. 37  
**M23.** Favoriser la sobriété énergétique et soutenir un mix renouvelable et vertueux ..... p. 37

**COMMUNICATION** - Informer des activités du Parc ..... pp. 38 et 39

**ADMINISTRATION** - Retour sur le budget et l'organisation ..... pp. 40 à 43

**VIE INSTITUTIONNELLE** - Gouvernance ..... pp. 44 et 45



# RÉVISION DE LA CHARTE

## ELABORER LA CHARTE 2025-2040

### RENOUVELLEMENT DU DÉCRET DE LABELLISATION



Frise de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional

La procédure de révision de la charte du Parc naturel régional (Parc) s'est poursuivie, en 2025, avec **la consultation des collectivités** (communes, EPCI, Départements) **pour approbation de la charte, valant adhésion.**

**Cinq réunions d'information** ont été organisées **pour les conseillers municipaux, départementaux et régionaux, par secteurs d'EPCI** : le 29 janvier à Sainte-Mère-Eglise, le 4 février à la Cambe, le 5 février à Périers, le 17 février à St-Sauveur-le-Vicomte et le 18 février à Saint-Jean-de-Daye.

**Un rappel des orientations et des actions de la charte 2025-2040 et des évolutions**, suite aux différents avis recueillis au cours de la procédure, était présenté. **Des témoignages d'acteurs** permettaient d'illustrer différentes actions selon les secteurs.

**14 personnes** ont accepté de présenter **leurs réalisations avec le Parc naturel régional.**



**Le flyer « argumentaire » pour adhérer à la charte**, préparé en 2024 avec les élus référents en charge de la révision de la charte, **a été largement diffusé auprès des conseillers municipaux des 114 communes du périmètre d'adhésion et des conseillers départementaux.**

**Le groupe des 5 élus, membres du bureau du Parc et référents pour la révision de la charte** (Pierre Aubril, Jean-Michel Green, Anne Hébert, Yann Mouchel et Jean-Marie Poulain), **s'est réuni 1 fois pour préparer ces réunions de secteur. Ils se sont également mobilisés pour présider chacune des réunions.**

Flyer argumentaire :  
*Pourquoi adhérer au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ?*



**112 communes, 6 EPCI et les 2 Conseils départementaux de la Manche et du Calvados ont délibéré favorablement.**

La **Région Normandie** a validé la **version définitive du rapport de charte et la liste des communes du périmètre des communes adhérentes**, le **15 juillet 2025**, à l'unanimité.

Le dossier, pour la demande de renouvellement du classement, a ensuite été transmis par la Région Normandie au Préfet, au mois d'août 2025. Après vérification de sa complétude et de la conformité des délibérations des collectivités par les services de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Préfet a saisi le Ministère de la Transition écologique pour un dernier examen et signature du décret par le Premier Ministre.

**Le décret n°2025-1229 est paru le 18 décembre 2025 au Journal Officiel.**

La **Région Normandie** a apporté un **appui technique**, aux côtés des services de la **DREAL**, à l'équipe du Parc naturel régional dans la conduite des différentes étapes et **a financé les frais liés à la procédure.**



Charte 2025-2040 :  
rapport et plan de Parc





## AMBITION 1

Bâtir collectivement une nouvelle vision

## ORIENTATION 1

Créer les conditions du changement de nos modes de vie

## MESURE 1

## S'APPROPRIER NOS BIENS COMMUNS, NOS SAVOIR-FAIRE ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

### CHIFFRES CLÉS

- **Festival « À tire d'aile »**
  - Plus de **35** partenaires
  - **7** expositions extérieures dans **7 communes** et **6** expositions dans **6 médiathèques**
  - Plus de **300** enfants des centres de loisirs et **10** interventions des animateurs EEDD.
  - **26 sorties** sur tout le territoire réunissant **500 personnes**.
  - **3 jours** de festival qui ont accueilli **1 500 personnes**.
  - **320 personnes** à la représentation des **Chanteurs d'oiseaux** (théâtre complet).
  - **1** performance artistique (graffeur)
- **Les Rendez-vous du Parc**
  - **161 animations** sur l'ensemble du territoire du Parc.
  - **4** programmes saisonniers
  - **1 868** participants.
- **Les Envolées**
  - **400** participants

- **Les classes-Parc**
  - Classes-Parc 2024-2025 : **802 élèves** soit **110 demi-journées d'intervention**
  - Classes-Parc 2025-2026 : **588 élèves** et **86 demi-journées d'intervention prévues**.
- **Projet « Espionne ta tourbière » 2025-2026**
  - **67 interventions** pour **285 jeunes** du territoire de la tourbière de Sèves (**13 classes**, de la maternelle à la 6<sup>ème</sup>).
- **Accueil des groupes à la Maison du Parc :**
  - 2848 jeunes** représentant 121 groupes scolaires ou extra-scolaires, soit 100 interventions encadrées par un agent du Parc.
- **Accueil des groupes en visites guidées sur les Réserves naturelles nationales :**
  - **167 jeunes** sur la RNN du Domaine de Beauguillot, **675 jeunes** sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adrienerie soit **35 groupes scolaires ou extra-scolaires**.

En 2025, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a poursuivi son engagement en faveur de la transition écologique à travers des actions culturelles, pédagogiques et scénographiques, inscrites dans la stratégie normande d'accompagnement à la transition écologique. L'année a principalement été consacrée à la maturation des projets, à la structuration des démarches et à la préparation opérationnelle des réalisations prévues pour 2026.

### PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SCÉNOGRAPHIE DE LA MAISON DU PARC

L'année 2025 a marqué une étape déterminante avec le lancement du projet de réaménagement de la scénographie permanente de la Maison du Parc. Ce travail de fond vise à renouveler le parcours de visite actuel afin de mieux raconter le territoire, ses paysages, ses usages et ses enjeux de transition, avec une approche accessible au plus grand nombre. Un important travail préparatoire a été mené : définition des objectifs, élaboration du programme scénographique, rédaction du cahier des clauses administratives et techniques particulières et lancement de la consultation des entreprises. Ce projet ambitieux, structurant pour l'accueil et la sensibilisation des publics, entrera dans sa phase de réalisation en 2026, conformément au calendrier prévisionnel.

### RÉFLEXION SUR LA SUITE DE L'EXPOSITION « VIVRE DANS LE PARC EN 2050 »

Cette réflexion n'a pas donné lieu à une réalisation concrète en 2025. Les choix opérationnels sont programmés pour 2026 afin de garantir un projet cohérent, prenant en compte les retours des appels à projets auxquels le Parc a candidaté.

### IMPLICATION DANS DES PROJETS ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS LIÉS À LA TRANSITION

En parallèle, le Parc naturel régional s'est impliqué dans plusieurs projets culturels et artistiques en lien avec les enjeux de transition écologique et les orientations de la charte du Parc. Il a notamment accompagné et participé à des démarches portées dans le cadre du dispositif « Territoire rural, Territoire de culture » (TRTC) de La Haye autour du carnaval.

Ces projets ont permis de croiser pratiques culturelles, identité territoriale et enjeux écologiques, en touchant des publics diversifiés et en inscrivant la transition dans des formes festives, populaires et partagées. D'autres initiatives, portées dans le cadre de TRTC intégrant les enjeux de la charte, ont également été suivies et accompagnées.

## « À TIRE D'AILE » : LE FESTIVAL DES OISEAUX MIGRATEURS

Le Parc naturel régional a organisé la **première édition de « À tire d'aile », festival des oiseaux migrateurs les 14, 15 et 16 février 2025 à Carentan-les-Marais** (théâtre et salle des fêtes) **et sur l'ensemble du territoire du Parc.**

La semaine du festival, des animations ont été proposées aux centres de loisirs par des agents du Parc et des partenaires. Pour clôturer cette semaine thématique, 3 représentations du spectacle « Au pays des oiseaux » ont été proposées aux enfants de ces centres au théâtre.

**Le Parc a mobilisé ses partenaires** pour élaborer **un programme de 26 sorties accompagnées** sur les principaux sites ornithologiques de son territoire durant 3 jours.

Au théâtre, le festival a commencé le vendredi soir par **la projection du documentaire d'Olivier Marin *Entre écume et nuages*** et s'est poursuivi jusqu'au dimanche soir par **des rencontres, ateliers, conférences, spectacles, projections et expositions.**

**Des temps délocalisés** étaient également proposés au cinéma, à la médiathèque et à la Maison des Arts (boutique éphémère) : **film d'animation, conférence, artisans et artistes locaux. Le festival s'est clôturé par le spectacle des Chanteurs d'Oiseaux, qui a fait salle comble.**

Tout le week-end, **Nautil, graffeur**, a réalisé **une œuvre inspirée de la mascotte du Festival au port de Carentan.**

Le mois qui a précédé le festival, le Parc a proposé à **6 communes et 6 médiathèques d'accueillir** pour les unes, **une exposition photo ornithologique extérieure** dans des lieux de passage (abbaye de Lessay, jardin Disney à Isigny-sur-Mer, devant le château de St-Sauveur-le-Vicomte) et pour les autres, **des expositions dans leurs locaux.**



## LES « RENDEZ-VOUS DU PARC »

En 2025, **le Parc a proposé 161 animations** qui ont rassemblé **1 868 participants.**

**Les visites guidées** de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve, accessibles par la Maison du Parc, **rythment le programme des Rendez-vous du Parc** avec trois animations mensuelles et, plus régulièrement, pendant la saison touristique et les vacances scolaires mais aussi les animations régulières sur les Réserves naturelles nationales du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

Des **visites thématiques** s'inscrivent aussi dans de nombreuses **opérations départementales, régionales, nationales ou européennes** (ex. Journées européennes du Patrimoine, Journée mondiale des Zones Humides, Nuit de la chauve-souris...) et permettent de valoriser des sites emblématiques du territoire.

Temps fort de l'automne, la **Fête de la science** s'est déroulée à la Maison du Parc (week-end du 11 et 12 octobre) et a accueilli environ **200 personnes**, (exposition, animations, sorties autour des tourbières et du littoral).

Le Parc a également participé au **festival des « Égaluantes » à Carentan-les-Marais**, le dimanche 30 novembre, en proposant la projection du film documentaire *La ferme à Gégé* puis un brunch, qui mettait en avant des produits locaux.

## LES ENVOLÉES

Le **pique-nique des « Envolées » s'est déroulé le dimanche 22 juin 2025 à la Maison du Parc.** Cette journée offrait **au grand public** des sorties accompagnées, un pique-nique en musique, un spectacle, des animations, une causeries, des ateliers au jardin, les jeux d'antan.





## LA MAISON DU PARC

**20 686 visiteurs** ont été accueillis en 2025 à la Maison du Parc. Tout au long de l'année, **16 540 personnes** ont accédé aux parcours de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Marais des Ponts d'Ouve. La plupart des visiteurs découvre le site en visite libre mais le programme des animations proposées dans les *Rendez-vous du Parc* reste riche et varié pour que l'ensemble des visiteurs puissent en profiter (sorties en famille, sorties nature, sorties ornithologiques ou botaniques).

À l'occasion du **premier festival « À tire d'aile »**, une **exposition en hommage à Maurice Guérard** a été installée sur les structures bois de l'espace pique-nique de la Maison du Parc. **Elle offrait la possibilité, à chacun, de parcourir cette exposition librement toute l'année.**

Chaque année, de mai à septembre, une **nouvelle exposition de photos** en grand format est proposée, **sur l'ENS**, le long du parcours de 5.5 km dans les marais. En 2025, ce sont des photos de Christophe Pérelle qui étaient exposées. L'exposition intérieure *Vivre dans le Parc en 2050* est toujours prolongée.

En 2025, **les groupes** sont toujours présents sur le site avec **2 848 scolaires accueillis à la Maison du Parc.**

**La Maison du Parc reste le lieu d'accueil privilégié** pour la découverte des marais du Cotentin et du Bessin en toutes saisons, informant ses visiteurs sur les richesses de son territoire, les nombreuses possibilités de découverte (randonnées, ornithologie, animations) et toute son offre touristique.

### MESURE 3

#### IMPLIQUER LES HABITANTS EN S'APPUYANT SUR LA NATURE DE PROXIMITÉ

Trois communes du Parc naturel régional, **Trévières, Rémilly-les-Marais et St-Sauveur-Villages**, sont engagées dans **une labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »**. Elles ont bénéficié d'un inventaire des chauves-souris, présentes dans des bâtiments communaux, réalisé par le Groupe Mammalogique Normand (réalisation en 2024 ; livraison début 2025).

**18 bâtiments**, dont **11 églises**, ont pu être visités. **Des chauves-souris isolées** ont été découvertes dans deux bâtiments et **un groupe de Grand Murin** (*Myotis myotis*) a été observé au sein des volumineux combles d'un presbytère. Des propositions d'aménagement, pour améliorer l'accueil des chauve-souris, ont été faites pour chaque bâtiment.

### MESURE 4

#### MOBILISER ET FAVORISER L'ACTION DES JEUNES DU TERRITOIRE

Le Parc, depuis son origine, dispose de **plusieurs modalités d'accompagnement des publics jeunes**. Les enseignants du territoire peuvent donc monter des projets pédagogiques à l'année et bénéficier des dispositifs d'éducation à l'environnement telles que **les «Classes-Parc»** ou profiter des **expérimentations portées par le Parc**. Ils peuvent aussi préférer des animations ponctuelles sur nos espaces naturels protégés tels que **l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve et son équipement la Maison du Parc** ou bien **emmener leurs élèves sur nos réserves naturelles nationales** (RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie, RNN du Domaine de Beauguillot).

## DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES PORTÉS PAR LE PARC NATUREL REGIONAL

Ces projets visent à **sensibiliser les jeunes, enrichir leurs connaissances** et **les inciter à agir** et sont mis en œuvre sur l'ensemble d'une année scolaire :

- **Les «Classes-Parc»**

**Pour l'année scolaire 2024-2025**, le Parc invitait les enseignants à travailler plus particulièrement sur la thématique **« Faire l'école dehors - hors la classe - hors les murs »**.

Forte mobilisation des enseignants sur la thématique (**802 élèves** soit **110 demi-journées d'intervention effectuées**) et **une belle variété de projets** :

- découverte de l'environnement proche (ex. école des Blancs Marais à Picauville),
- mise en place de l'école du dehors (ex. EPPU Trévières),
- plantations (ex. EPPU Périers),

- aménagement d'un jardin ou d'un coin-nature dans la cour ou à proximité (ex. écoles de Pont-Hébert, Créances, Vesly...),
- lancement d'une démarche d'Aire terrestre éducative (ex. collège du Val d'Aure à Isigny-sur-Mer).



Les «Classes-Parc» pour **l'année scolaire 2025-2026** sont plutôt orientées biodiversité. L'intitulé de la thématique était : **«Ce qui nous relie au monde du vivant !»**.

**24 classes ont candidaté**, soit **588 jeunes** et **86 interventions** prévues d'ici fin juin 2026.

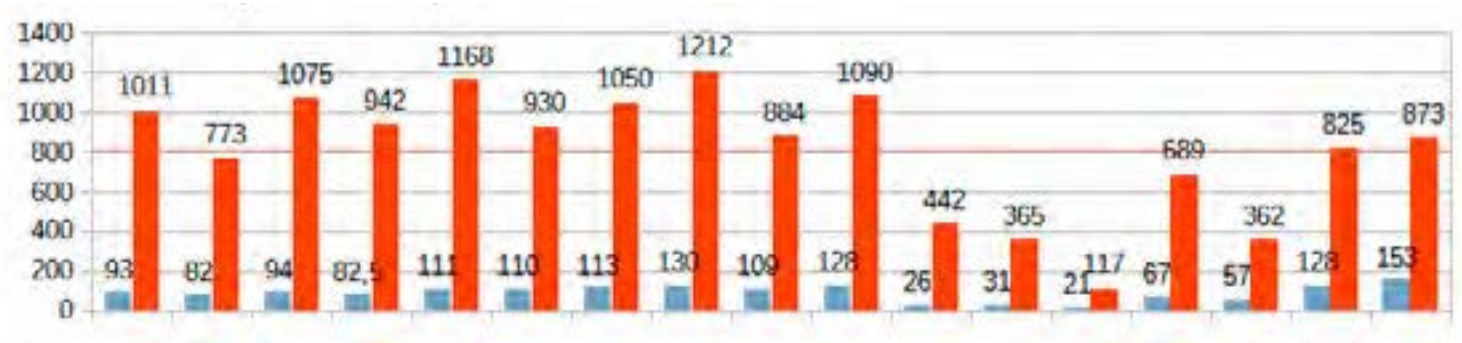
Au regard de la thématique, les classes de cycles 3 et 4 sont plus nombreuses que l'année scolaire précédente. L'édition 2025-2026 fait la part belle aux marais, qu'ils soient d'eau douce ou saumâtres. Les petites bêtes du sol ou de la haie seront largement étudiées par les cycles 1 et 2.

**Nombre des classes de cycles 3 achèveront leurs projets par des actions concrètes :**

- plantation de haie,
- projet « danse dans le marais » pour l'école de Saint-Jean-de-Daye (dispositif école et danse du CD50 compatible avec les «Classes-Parc»),
- enquête scientifique sur les cycles naturels,
- science participative autour des hirondelles et martinets.

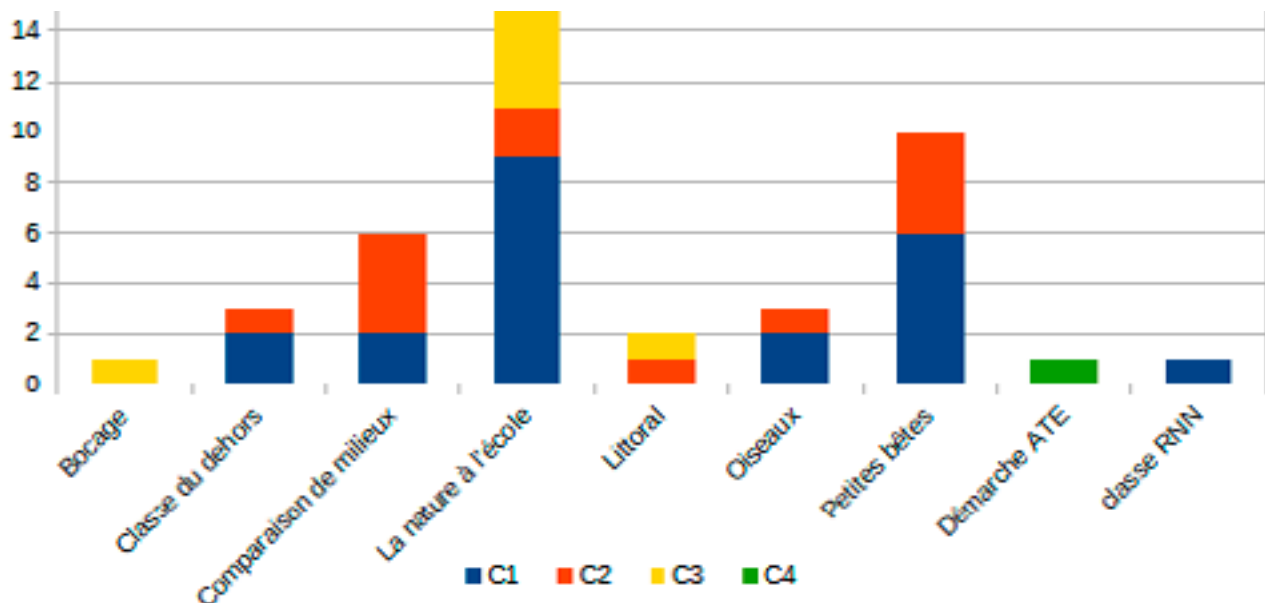
En début d'année scolaire 2025-2026, **2 dispositifs** ont été proposés aux enseignants. Aux «Classes-Parc» habituelles, est venu s'ajouter l'**expérimentation « Espionne ta tourbière »** qui s'adosse **au projet Art'Sèves**, mis en œuvre dans le cadre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves.

Participation au dispositif «Classes-Parc»

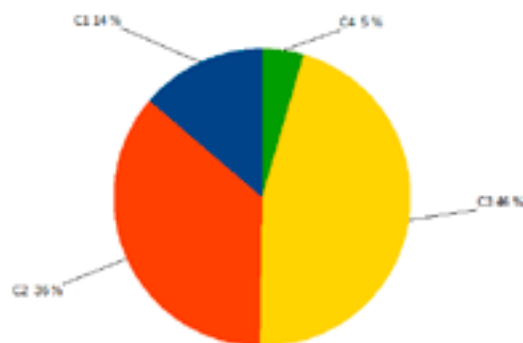
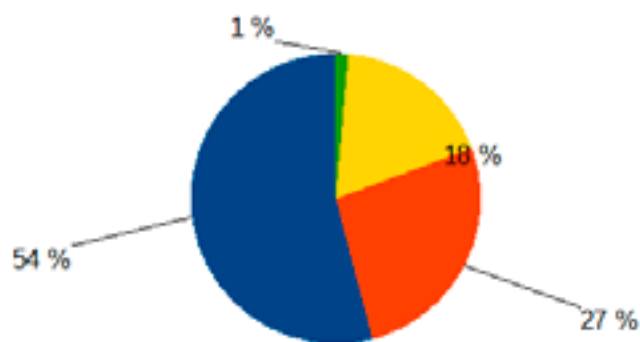


2025-2026 / cumul de 2 dispositifs : «Classes-Parc» autour de la biodiversité - Soit 588 jeunes /24 classes et 86 interventions (70 % PNR - 30% école)

Expérimentation « Espionne ta tourbière » dans le cadre du projet Art'Sèves : Soit 285 jeunes, 13 classes et 67 interventions (Prise en charge 100 % PNR)



Répartition des «Classes-Parc» 2024-2025 par thématiques et niveaux des classes



■ C1 ■ C2 ■ C3 ■ C4



### • L'Expérimentation « Espionne ta tourbière »

Ce sont **285 jeunes supplémentaires**, scolarisés sur le territoire de la tourbière de Sèves, **soit 13 classes**, qui vont **bénéficier de 67 interventions** en éducation en environnement, et/ou encadrées par un expert des tourbières voire accompagnées du collectif Eskandar avec résidence d'artistes et restitution du travail lors d'une représentation de fin d'année.

**Chaque école engagée s'est vu remettre 4 mini-tourbières** dont les enfants devront s'occuper, tels des scientifiques, et faire part de leurs observations tout au long de l'année.

### Expérimentation pédagogique « Espionne ta tourbière »

#### > Participation des scolaires

Collège J. Barbey d'Aurevilly de Saint-Sauveur-le-Vicomte :

- 20 élèves de CM1-CM2 / enseignante M. HUET

Ecole de Monsenelle :

- 22 élèves de CM1-CM2 / enseignante Mme HERAUT

RPI Les Prés verts – école maternelle Le Plessis Lastelle :

- 19 élèves de TPS-MS-GS / enseignante Mme MAUNDURY
- 11 élèves de GS-CP / enseignante Mme HAVARD

RPI Les Prés verts – école élémentaire de Gorges :

- 12 élèves de CE1 / enseignante Mme CAILLET
- 20 élèves de CE2-CM1-CM2 / enseignante Mme BRIGANT



Ecole de Baupré :

- 20 élèves de PS-MS-GS / enseignante Mme DERRIEN
- 15 élèves de CP-CE1 / enseignant M. MAUGER
- 14 élèves de CE2-CM1-CM2 / enseignante Mme MARCHANDEAU

Ecole primaire Terre-et-Mariais :

- 21 élèves de CE2-CM1 / enseignante Mme TRUFFERT
- 21 élèves de CM1-CM2 / enseignante Mme RATEL

Collège du Fairage de Périers

- 20 élèves de 6ème
- 20 élèves de 6ème

Enseignant SVT M. VIVIER

> Soit 13 classes et 235 élèves répartis sur 7 établissements scolaires

## UN ÉQUIPEMENT « MAISON DU PARC » ET SON ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARAIS DES PONTS D'OUVE



En parallèle des dispositifs réservés aux acteurs éducatifs travaillant auprès des jeunes du territoire, la Maison du Parc reçoit tous types de groupes et continue de diversifier son offre pédagogique grâce aux aménagements et espaces dont elle dispose.

Ainsi 2848 jeunes, représentant 121 groupes scolaires ou extra-scolaires, ont été accueillis. Une fréquentation qui a augmenté encore cette année.

La plupart des groupes demande une visite guidée (soit 80 %). 100 interventions ont été comptabilisées cette année et touchent autant les tout-petits que les universitaires.

12 % des jeunes accueillis à la Maison du Parc ont entre 14 et 20 ans (toutes filières confondues). Ils viennent, préférentiellement, entre octobre et avril.

De mai à début juillet, nous avons les plus gros effectifs de scolaires depuis la maternelle jusqu'au collège puis, sur juillet et août, les centres de loisirs et établissements spécialisés (IME – ITEP) prennent le relais.

36 % des interventions demandées sont des découvertes sensorielles et des grands jeux de plein air et correspondent aux 3-12 ans. Ces animations ont été prises en charge par notre animatrice, recrutée en CDD cette année, pour la saison d'animation.

Pour les autres types de visites guidées, les agents du Parc qu'ils soient animateurs ou thématiciens sont mobilisés.

Le Parc met également à disposition son équipement pour les associations d'EEDD et/ou guides indépendants formés aux contraintes du site, ce qui représente aujourd'hui 5 % des accueils de groupes.



### • Éléments notables

La 1<sup>ère</sup> édition du festival « À tire d'aile » a eu lieu mi-février. **Les structures d'accueils collectifs de mineurs du territoire du Parc étaient invitées à participer. Les centres de loisirs, qui ont répondu positivement à la proposition, ont bénéficié d'interventions gratuites à la rencontre des oiseaux hivernants.** À l'issue du travail mené par les enfants avec les animateurs (observation, identification, construction de mangeoires, nichoirs ou mobiles oiseaux...), ils étaient conviés à la représentation d'un spectacle au théâtre de Carentan-les-Marais.

**Le Parc a organisé la Fête de la science à la Maison du Parc, les samedi 11 et dimanche 12 octobre. Une programmation scolaire** précédait le week-end grand public pour lequel l'équipe du Parc avait concocté de nombreuses activités : ateliers, sorties, causeries, exposition temporaire...

### Renouvellement de la convention

avec le service « petite enfance – enfance - jeunesse » de la Communauté de Communes Baie du Cotentin. Le Parc a rejoint le réseau des professionnels de la petite enfance, animé par la communauté de communes, à l'automne.

En 2025, **5 groupes de tout-petits** ont été reçus à la Maison du Parc, **soit près de 90 personnes.**



Après une année de coconstruction entre l'équipe enseignante du Lycée agricole de Saint-Lô Thère et le Parc, **une convention de partenariat a été signée pour les 3 années scolaires** suivantes : 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Les classes bénéficient d'une intervention en salle à la Maison du Parc et/ou d'une sortie de terrain sur l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve ; sur les RNN du Domaine de Beauguillot ou de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Par ailleurs, le Parc fournit aux enseignants les contacts de personnes ressources (agriculteurs- trices, élu-e-s, chargé-e-s de mission des collectivités...) et les aide à construire leur programme à la journée.

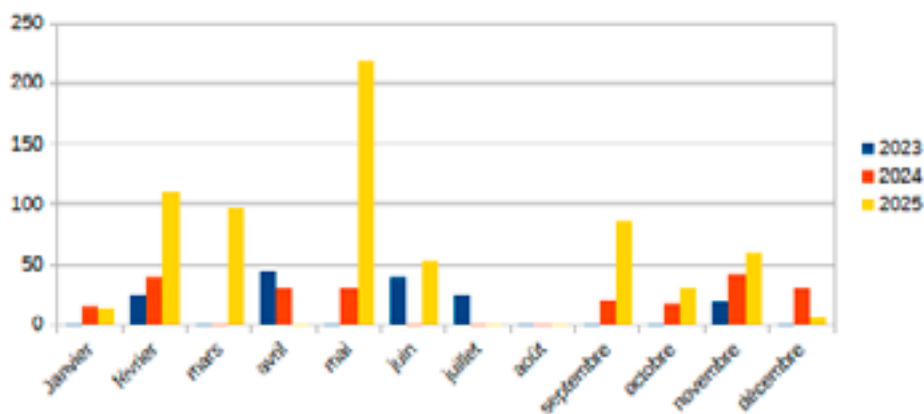
Une convention au service des habitants et de la transition écologique, d'une durée de 3 ans, est en cours de finalisation entre la Direction Régionale des Actions Culturelles et le Parc.

## DEUX RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ET UN ANIMATEUR DÉDIÉ POUR FAIRE CONNAÎTRE ET PROTÉGER DES PATRIMOINES NATURELS REMARQUABLES

### • Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot

L'année 2025 a été une très bonne année en terme d'accueil des groupes scolaires puisque **675 élèves** (issus de 22 écoles) ont été accueillis (156 en 2023 ; 227 en 2024). Les thèmes abordés au cours de ces visites sont définis à la demande des professeurs pour répondre à leurs attentes et rester en adéquation avec les programmes scolaires. Les sujets gravitent autour de la biodiversité du site (oiseaux, phoques,...) avec un accent particulier sur les outils Réserve naturelle et Parc naturel. L'objectif est de faire comprendre aux élèves l'importance de cette zone protégée pour les oiseaux d'eau migrateurs.

Nombre d'élèves accueillis par mois sur la Réserve de Beauguillot en 2023, 2024 et 2025



L'accueil des élèves reste élevé en toutes saisons, dès le début de l'année scolaire 2025-2026, avec une demande assez élevée à partir de février et jusqu'aux vacances d'été.

Les chiffres pour l'accueil des écoles en 2025 supplantent ceux de 2023 et 2024 pour la quasi totalité des mois de l'année scolaire.

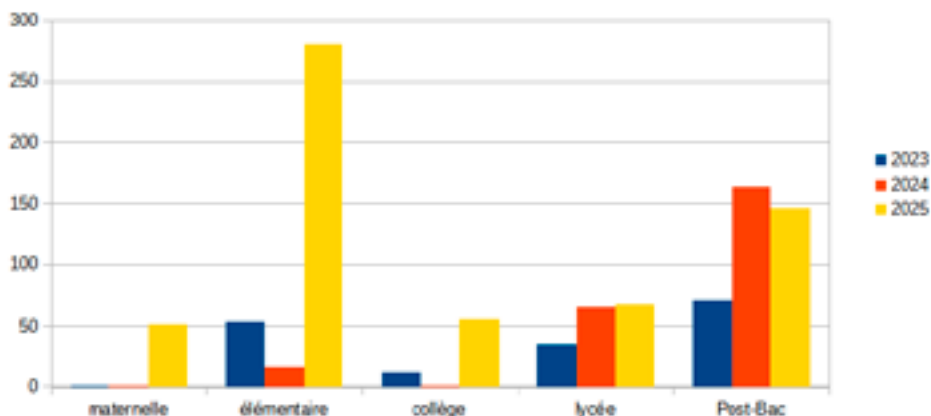
La demande, pour les niveaux scolaires en Post-Bac ou pour les lycées, reste similaire à 2024 mais s'intensifie grandement pour les écoles élémentaires.

**Les nouveaux aménagements ont permis d'accueillir des maternelles.** Ils ont pu observer des oiseaux depuis les fenêtres

d'observation du grand observatoire.

**On retrouve des écoles régulières** comme le lycée agricole de Vire ou celui de Saint-Lô Thère **mais également de nouvelles écoles**, plus proches de la Réserve et issues du Cotentin, comme l'école de Sainte-Marie-du-Mont. **Sur les 22 écoles accueillies, 16 sont normandes.**

Nombre d'élèves par niveau scolaire accueillis sur la Réserve en 2023, 2024 et 2025



Répartition spatiale des écoles accueillies sur la RNN en 2025



• Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie



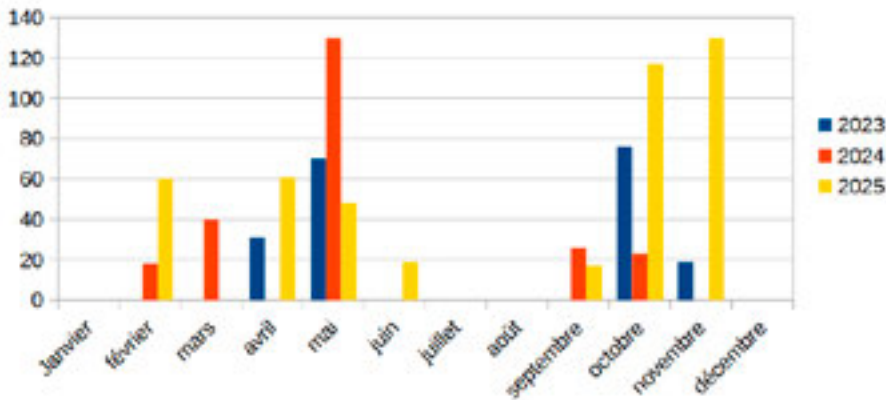
L'année 2025 a permis d'accueillir plus d'élèves qu'en 2023 (196 élèves) et 2024 (237 élèves) avec 434 élèves de tous niveaux scolaires. 130 élèves ont été accueillis dans le cadre du projet « Espionnes ta tourbière ». Il permet aux élèves des écoles proches de la tourbière de Sèves d'en visiter une en bon état écologique et d'en comprendre le fonctionnement.

Les visites prennent place essentiellement au printemps et en automne pour l'année 2025. L'année scolaire 2025-2026 démarre avec de nombreuses visites dans la tourbière.

Tout les niveaux scolaires ont pu découvrir la tourbière et son fonctionnement au cours de l'année avec une demande forte des collèges et lycées. Les sujets traités et le discours apporté dépendent, bien évidemment, du niveau scolaire et des demandes des professeurs mais s'articulent de manière générale autour de l'outil Réserve Naturelle, du fonctionnement des tourbière et de leur biodiversité.

13 des 15 établissements scolaires ou de formation, accueillis sur la Réserve en 2025, étaient normands. 7 établissements faisaient partie du territoire du Parc naturel régional.

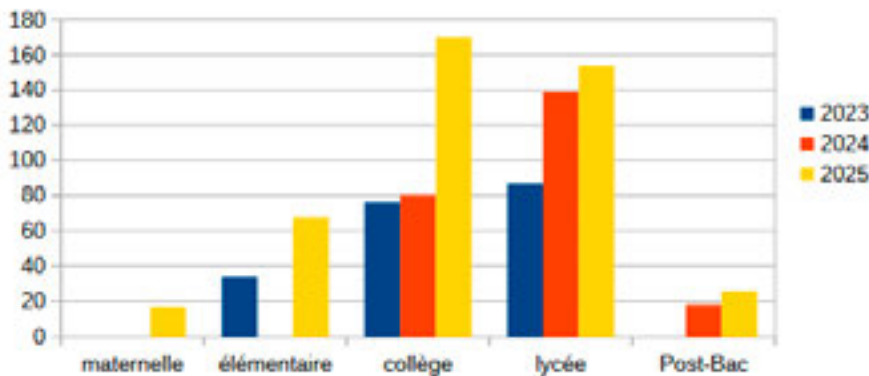
Nombre d'élèves accueillis sur la Réserve en 2023, 2024 et 2025



Répartition spatiale des écoles accueillies sur la RNN en 2025



Nombre d'élèves par niveau scolaire accueillis sur la Réserve en 2023, 2024 et 2025





## AMBITION 1

Bâtir collectivement une nouvelle vision

## ORIENTATION 2

Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives

## MESURE 5

### UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE POUR LA RECHERCHE

#### • Mission révision

**2025 marque la finalisation du dossier de révision de la charte** avec les dernières mises à jour des cartes et du plan de Parc.

#### • Modernisation des outils de suivi naturaliste

**Le Parc a totalement modernisé en 2024 ses outils de suivis terrains** en faisant l'acquisition de nouveaux boîtiers GPS. En 2025, l'équipe a pu travailler à la prise en main (accompagnement, formation) et lancer les premières campagnes d'acquisition terrains, notamment avec les équipes des Réserves naturelles.

#### • Implantation des premières antennes Centipèdes

La précision de votre GPS peut passer de quelques mètres à quelques centimètres. C'est la prouesse du réseau Centipede-RTK, une technologie de positionnement par satellites qui révolutionne la géolocalisation. Le réseau Centipede-RTK utilise la technologie «Real Time Kinematic (RTK)» pour corriger, en temps réel, les signaux GPS et offrant ainsi une précision centimétrique. Imaginez la différence pour vos relevés, cartographies ou guidages !

Notre territoire va bénéficier, à court terme, du développement majeur de ce réseau grâce à un effort collectif remarquable. De nouvelles antennes ont été installées, ou sont en cours de déploiement, pour une couverture encore plus fine et précise :

- 1 **antenne** par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
- **4 antennes** par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (3 dans la Manche et 1 pour couvrir la vallée de l'Aure dans le Calvados),
- **2 antennes** par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,
- **4 antennes** par Intechmer (pour le suivi littoral).

**Ce déploiement local est important** pour permettre une précision optimale pour les usages professionnels et de recherche. Il permet :

- **d'améliorer la précision** avec l'obtention d'une localisation au centimètre près, indispensable pour les applications les plus exigeantes.

- **un accès gratuit et collaboratif.** Initié par l'INRAE (Julien Ancelin), Centipede-RTK est un projet «Open Source», soutenu par des instituts de recherche, agriculteurs, collectivités et entreprises. L'accès au réseau est totalement gratuit ! Seule l'implantation des antennes de précision est à financer (entre 500 et 700 € selon le choix de pré-montage ou en montage individuel).

- **des applications multiples** : que ce soit pour des relevés naturalistes, de la cartographie par drone ou pour le guidage de véhicules agricoles, les possibilités sont immenses.

**Le Parc naturel régional a mené un travail pour mobiliser les partenaires** avec l'objectif de densifier cette couverture importante pour nos territoires.

**Il a aussi implanté, en 2025, les deux premières antennes :**

- **à Saint-André-de-Bohon**, sur le site du Bas Quesnay, en juillet ;
- **à Catteville**, en août, sur le site de l'ancienne Mairie où se trouvent les locaux de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adrienerie.



L'année 2025 a été marquée par la consolidation des travaux engagés depuis 2024 et la préparation opérationnelle des actions à venir. Le dispositif a poursuivi sa vocation première : faire émerger des projets collectifs, ancrés dans le territoire, mêlant sensibilisation, création et participation citoyenne autour des enjeux de transition écologique.

- **Poursuite du groupe thématique « Notre Littoral Demain ? »**

En 2025, le Lab@Parc a poursuivi l'accompagnement du groupe thématique «Notre Littoral Demain ?», constitué en 2024. Ce groupe, **composé d'habitant-e-s, d'acteurs associatifs et de partenaires du territoire**, avait formulé plusieurs **propositions structurantes autour de l'adaptation du littoral au changement climatique**.

- **Préparation du projet artistique et pédagogique autour de la montée des eaux**

L'une des réalisations majeures de l'année 2025 a été la rédaction du cahier des charges pour un appel à projets artistiques, pierre angulaire d'un futur projet de création théâtrale en milieu scolaire.

Cet appel à projets prévoit le recrutement d'une structure spécialisée chargée d'accompagner jusqu'à cinq classes dans la création d'une pièce de théâtre abordant les conséquences du changement climatique sur le littoral, et en particulier l'élévation du niveau de la mer. Le défi posé aux élèves est volontairement ambitieux : imaginer la vie en 2100 avec 1,1 mètre d'eau en plus, et traiter ce sujet grave, par le biais de saynètes humoristiques, sans en minimiser l'ampleur ni la gravité.

Les attendus de la candidature ont également été formalisés : méthodologie claire de travail avec les enfants, vision artistique adaptée au jeune public, propositions solides pour la forme de restitution. Une attention particulière a été portée à la nécessaire articulation avec l'association d'éducation à l'environnement retenue, chargée d'apporter les connaissances scientifiques sur les enjeux climatiques locaux. La mise en cohérence des séquences pédagogiques et du planning a été intégrée dès la conception du projet.

- **Appui au projet de réhabilitation de la tourbière de Sèves**

En parallèle, l'accompagnement du projet de réhabilitation de la tourbière de Sèves s'est renforcé en 2025, en particulier sur la rédaction des actions de sensibilisation et de participation dans un projet « Life ». Le Lab@Parc a été mobilisé ponctuellement par l'équipe projet, répondant aux sollicitations et apportant un appui méthodologique et réflexif.

Cet accompagnement a vocation à se poursuivre, notamment sur les actions de sensibilisation et de médiation à destination des publics, afin de valoriser les enjeux écologiques de ce site et de renforcer son appropriation par les habitants du territoire.

- **Finalisation et mise en service des équipements du Lab@Parc**

Enfin, 2025 a marqué l'aboutissement des équipements du Lab@Parc. L'ensemble vise à offrir un cadre fonctionnel et une visibilité aux groupes de travail. Les travaux ont été réalisés, la salle a été équipée et utilisée, confirmant la pertinence de ces aménagements au service de la dynamique du Lab@Parc.



## AMBITION 2

Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

## ORIENTATION 3

Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels

## MESURE 7

### PRÉSERVER ET GÉRER DES ESPACES NATURELS CONTINENTAUX ET MARITIMES ET DES ESPÈCES REMARQUABLES

#### CHIFFRES CLÉS

- **3 Documents d'Objectifs** animés par le Parc naturel régional : **37 700 ha**.
- Surfaces en espaces naturels gérées directement par le Parc naturel régional : **1 315 ha**.
- Surfaces en **contrat MAEC** (Natura 2000) : **10 199 ha** sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys », soit **42 % de la Surface Agricole Utile (SAU) possible**.
- **333 079 données** saisies dans la base de données **SERENA**.

- **Le busard cendré**, s'il se maintient tant bien que mal, conserve un statut très précaire avec **3 couples seulement** ; la production est par ailleurs mauvaise, avec **2 jeunes à l'envol**.

- **Le butor étoilé, la marouette ponctuée et le râle des genêts** n'ont pas été contactés : ce sont des oiseaux nicheurs devenus rares en France, avec des statuts préoccupants.

- **Le vanneau huppé** et le **courlis cendré** sont en déclin en France : ici le vanneau retrouve son niveau le plus bas en 2025, le courlis cendré est stable à son plus haut niveau après avoir connu une forte progression.

**Globalement l'année 2025 a été très particulière pour un certain nombre d'espèces** (effectifs faibles, taux d'échec important).

**Relevons ici l'importance prépondérante de la tourbière de Baupte et ses marais périphériques pour une grande partie du cortège des oiseaux nicheurs suivis.**

#### • Renouvellement convention GRETIA

**La convention triennale de soutien à la vie associative du Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) a été renouvelée pour 3 ans (2025-2027), soit 12 000 €.** Elle permet au Parc naturel régional de bénéficier des activités de collecte de données sur différents groupes d'invertébrés, organisées par l'association, sous forme de stages. La convention soutient aussi la valorisation des connaissances dans les publications de l'association.

#### GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SANGSURIÈRE ET ADRIENNERIE

**Le Parc naturel régional assure la gestion de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (RNNSA) depuis 1991.** Il met en œuvre le plan de gestion (2018-2027) pour le compte de l'État. La gestion s'effectue en partenariat avec la Commission Syndicale de la Sangsurière et la commune de Dовille, propriétaires des terrains. Les conditions climatiques estivales ont permis à **l'activité agricole de fauche et de pâture de s'exercer avec une surface fauchée sur le communal de 76 ha.** La pression de pâturage est stable en raison de la contractualisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour une période de 5 ans.

**Les travaux de gestion écologique par fauche en casiers** ont continué et concernent une surface d'environ 14,05 ha. En supplément, 2,96 ha ont été maintenus ouverts grâce à une intervention mêlant broyage

#### CONNAISSANCES NATURALISTES

##### • Suivi de la flore patrimoniale

En 2025, le Parc naturel régional a porté, comme tous les 5 ans, **un travail de suivi de la flore patrimoniale de son territoire. 24 espèces** ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation de l'état de conservation des stations connues. L'état de conservation des plantes patrimoniales de notre territoire est globalement satisfaisant, fruit d'une gestion diversifiée et extensive de nos milieux, notamment en zone de marais.

##### • Suivis ornithologiques des oiseaux nicheurs

Les espèces visées par les suivis spécifiques en 2025 montrent des résultats contrastés :

- **Le busard des roseaux** confirme un pic d'effectif avec un record historique de **23 couples** ; cependant la production en jeunes est mauvaise.



et débroussaillage au sein de l'enclos des ponettes (cf. contrat Natura 2000).

Au niveau scientifique, cette année a été marquée par **l'installation d'une station de mesure des flux, émis et capturés par la tourbière**. Elle fonctionne grâce à une série de capteurs, quantifiant les dynamiques de la vapeur d'eau, de dioxyde de carbone et de méthane. **À termes, ces mesures serviront à évaluer l'impact du changement climatique sur la réserve ainsi que de mieux établir l'état de santé de son sous-sol.**

Un stage de 6 mois a été mené sur l'évaluation du pâturage par les ponettes. Il a permis de mettre en évidence un sous-pâturage des enclos dédiés et une modification des conditions édaphiques depuis les années 2000.

## GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT

**L'activité de l'année 2025 a été importante pour la gestion de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillet, gérée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, au nom de l'État.**

Tout d'abord, le **nouveau plan de gestion complet** comprenant un diagnostic, un volet stratégique et un programme d'actions **a été approuvé par le Préfet**, le 26 septembre 2025. C'est l'aboutissement d'un parcours, qui a commencé en fin d'année 2024 avec une présentation de la réserve auprès du Conseil scientifique, puis au Conseil National de Protection de la Nature (CNP) en janvier et enfin, au comité consultatif de Gestion (CCG) en mars. Chaque instance a donné un avis favorable. **Le document constitue la feuille de route de nos actions de gestion pour la période 2025-2029.**

Cette première année de mise en œuvre a été riche de plusieurs faits marquants. Les études réalisées vont permettre de progresser dans la gestion, notamment le diagnostic du réseau de fossés, réalisé par Flavien Laveron, dans le cadre d'une formation en alternance. Cette étude sera le document de base à la définition des opérations d'entretien à venir des milieux aquatiques. Morgane Bodiguel, élève ingénieur en stage, a également enrichi les connaissances sur le Triton crêté, notamment à travers l'analyse des 766 photographies de la face ventrale des individus, issues d'un suivi commencé en 2011. Les résultats des analyses amènent l'équipe gestionnaire à revoir le protocole de collecte de données. Ces analyses permettent une meilleure compréhension des responsabilités de la réserve pour la conservation de cette espèce et orientent les travaux de restauration de certaines mares, afin de renforcer leur rôle écologique.

Sur le plan des travaux, plusieurs actions concrètes ont été menées **pour améliorer l'accueil de l'avifaune**. Parmi celles-ci, l'arasement partiel de la petite digue centrale, située au cœur de la zone de quiétude hivernale des oiseaux, ainsi que la création d'îlots dans les vasières au sud du polder Sainte-Marie, destinés à favoriser la nidification des limicoles vulnérables en leur offrant des refuges contre les prédateurs. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral a financé le remplacement du clapet de l'ouvrage de régulation des niveaux situé au sud du site, afin d'assurer une gestion hydraulique plus adaptée aux besoins en eau, tout en améliorant la transparence de l'ouvrage pour faciliter la migration des poissons amphihalins.

Les données naturalistes recueillies en 2025 ont été particulièrement riches : **plus de 17 000 anatidés et limicoles ont été comptabilisés lors du comptage international de mi-janvier**, bien que ces chiffres soient en baisse par rapport aux dix dernières années. **Près de 30 espèces d'oiseaux d'eau ont niché cette saison** et les activités de baguage ont permis de révéler l'intérêt de la réserve pour plusieurs espèces remarquables, notamment **l'importance de la roselière pour la nidification de la Panure à moustache, une halte migratoire pour six Phragmites aquatiques, ainsi que la sédentarité d'un Busard des roseaux dans les marais du Cotentin.**

Enfin, **le partenariat avec les agriculteurs locaux se renforce** avec le remplacement de vente d'herbe annuelle par des conventions d'usage agricole pluriannuelles. À travers les conventions, 7 agriculteurs inscrivent une partie de leur activité dans une démarche de gestion des habitats et des espèces dans une aire protégée.





Le site des Marais des Ponts d'Ouve, attenant à la Maison du Parc, figure parmi les 35 Espaces Naturels Sensibles de la Manche. L'ENS est un élément indissociable de la Maison du Parc constituant la vitrine du territoire vis-à-vis du public, des acteurs et des partenaires. L'ensemble donne à lire et comprendre le marais.

En 2025, **20 595 personnes ont été accueillies à la Maison du Parc, avec 16 540 visiteurs sur l'ENS dont 2 864 personnes, accompagnées en visite.**

Une **exposition photographique** a été proposée aux visiteurs **sur la boucle de randonnée, en plein cœur de l'Espace Naturel Sensible.** Ce travail a été réalisé avec **Christophe Perelle, photographe naturaliste normand.**



De nombreuses actions ont été réalisées pour obtenir un état de conservation des habitats naturels du site. Un contrôle de l'avancement de la roselière a été réalisé sur plus de **5 000 m<sup>2</sup> aux abords du plan d'eau principal**, et également **l'entretien d'1 kilomètre de ripisylve de la rivière la Jourdan**, par la suppression d'embâcles, de ronciers et d'arbres vieillissants.

Pour assurer la quiétude des espèces sur le plan d'eau principal, **un nouveau brise vue, de 36 m linéaire, a été posé à la sortie de l'observatoire principal** ainsi que **la plantation d'un linéaire de 250 prunelliers.**

**Une opération d'arrachage du Myriophylle du Brésil, plante aquatique invasive,** a été réalisée sur une portion du fleuve la Douve, en périphérie du site, pour contenir sa prolifération (**560 kg arrachés**).

Concernant l'entretien des infrastructures d'accueil, **la couverture du grand observatoire a été renouvelée entièrement** et **un cheminement d'accès au site a été remis en état sur un linéaire de 400 mètres.**

L'entretien courant du site permet aux visiteurs **l'accès au 5 km de chemins, l'utilisation des 9 stations d'interprétation et l'accès au 4 observatoires et platelages.**



**Des espèces sont suivies au printemps** pour obtenir des **indicateurs sur l'évolution des habitats naturels** (Brochet, Canard souchet, Tarier des prés...). Les résultats sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique du site et l'application d'un nouveau calendrier de niveau d'eau sont toujours encourageants pour de nombreuses espèces. Il est notamment observé, cette année, **une augmentation des effectifs nicheurs de Mouettes rieuse** (25-30 couples minimum) et **la présence régulière de nouvelles espèces nicheuses** (Sarcelle d'été, Tadorne de belon, vanneau huppé). **Un troisième couple de Cigognes blanches** s'est installé à l'intérieur du site, avec la production de 2 jeunes.

Il est important de rappeler que **la hauteur des niveaux d'eau est importante en fin d'hiver** pour fixer un grand nombre d'espèces reproductrices et que **le maintien d'un niveau d'eau haut constant au printemps permet une réussite de la reproduction.** Le paramètre précipitation reste un facteur déterminant pour la bonne reproduction des espèces des milieux humides avec les températures.

Il est important de rappeler que **la hauteur des niveaux d'eau est importante en fin d'hiver** pour fixer un grand nombre d'espèces reproductrices et que **le maintien d'un niveau d'eau haut constant au printemps permet une réussite de la reproduction.** Le paramètre précipitation reste un facteur déterminant pour la bonne reproduction des espèces des milieux humides avec les températures.

En fin d'année 2025, **la présence régulière d'une nouvelle espèce d'oiseau** a été observée : l'**Elanion Blanc**, avec 2 individus. Ceci laisse présager une installation à venir de l'espèce à l'année.



## METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Au titre des **Directives « Habitats » et « Oiseaux »**, le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (Docob) de **3 sites** :

- **Site des Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys**

Les MAEC constituent toujours l'outil majeur d'animation du site Natura 2000 des « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys ». Comme en 2024, le dispositif a de nouveau été ouvert en 2025, bien que la majorité des engagements aient eu lieu en 2023. Près de 270 ha ont été ajoutés en 2025, portant à 10 470 ha la surface engagée en MAEC (soit 42 % de la SAU éligible) pour 375 bénéficiaires. Par ailleurs, 307 km de fossés et 52 mares sont engagées en mesure d'entretien. En plus d'animer la campagne de souscription, l'année 2025 a été marquée par le suivi des engagements des exploitants et le relai avec les services de l'État lors de l'instruction (DÉMENT, DRAAF) et du contrôle des mesures par l'ASP. L'ensemble des contrats souscrits à ce jour sur le site représente un coût annuel de 2 593 380,34 €, soit 12 966 901,70 € sur les 5 années de l'engagement.

Un nouveau contrat Natura 2000 a été déposé en 2025 : « Gestion écologique de l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve 2025-2028 » porté par le Parc sur l'ENS, dont il est gestionnaire pour le Conseil départemental de la Manche. Il comporte plusieurs opérations concourant à l'entretien des milieux structurant ce site : débroussaillage des îlots du plan d'eau, aménagements pour la gestion du site et la quiétude des espèces, notamment de l'avifaune migratrice, broyage d'une bande de végétation le long de la Douve, entretien de la ripisylve de la rivière Jourdan, rajeunissement de la roselière, arrachage manuel et export du Myriophylle du Brésil et réalisation de peignes de protection de l'ENS contre cette espèce.

Deux contrats sont par ailleurs toujours en cours : « Gestion écologique de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie de 2024 à 2028 » porté par le Parc et « Restauration des laisses de mer par la collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages du secteur de Montebourg de 2024 à 2028 », porté par la Communauté d'agglomération du Cotentin.

En 2025, le projet de recherche-action CRIME Crassule, portant sur les « capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion » s'est poursuivi avec la finalisation des suivis scientifiques sur le secteur test du marais de Saint-Fromond ainsi que des tests en laboratoire à l'Université de Rennes. L'espèce ne cesse, en effet, de gagner du terrain dans ce marais de la vallée de la Vire et pourrait potentiellement s'étendre aux marais périphériques.

En octobre, l'office de tourisme d'Isigny-Omaha Intercom a renouvelé l'opération de ramassage de déchets en Baie des Veys. Le Parc s'y est associé pour sensibiliser le public à la laisse de mer et aux enjeux environnementaux de la baie, réunissant 65 participants.

- **Site des landes de Lessay - Havre de Saint-Germain-sur-Ay**

L'année 2025 a été consacrée à l'animation du site et à la finalisation de la révision du Docob par le CPIE du Cotentin.

Plusieurs groupes de travail se sont ainsi réunis pour valider l'état des lieux et les enjeux par milieu : prairies et milieux aquatiques, littoral, landes ouvertes et landes boisées/forêts. Ces collectifs ont ensuite travaillé à l'identification des facteurs d'influence positifs et négatifs, puis à des plans d'actions pour répondre à ces impacts.

- **Site des fours à chaux de Airel, Cavigny et La Meauffe**

**Les effectifs totaux sont en augmentation**, malgré des variations inter-annuelles, avec un record historique à l'hiver 2024-2025. On dénombre en effet 220 individus en hivernage. Les effectifs de **Grand Rhinolophe** sont de nouveau **en hausse et atteignent 137 individus**, la large majorité étant concentrée dans le four Roque-Genest est, tandis que **27 Grands murins** ont été comptabilisés, majoritairement dans le four Roque-Genest ouest.

Comme chaque année, **divers travaux d'entretien ont été menés par le Conseil départemental de la Manche sur l'Espace naturel sensible de Cavigny**. Sur la partie située à la Meauffe, la fréquentation régulière est accompagnée d'un fort dépôt sauvage de déchets auprès des plans d'eau mais également à proximité immédiate des fours à chaux.

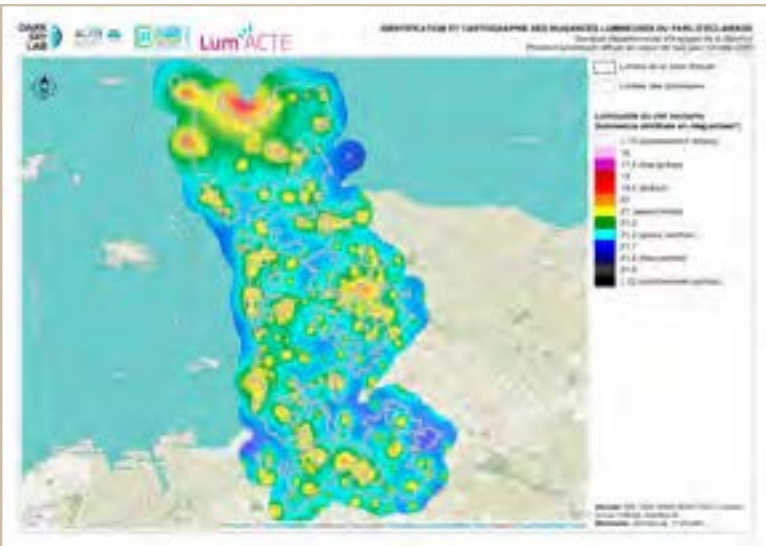
L'année 2025 a été marquée par **l'inscription de la partie des fours à chaux de la Meauffe au Schéma actualisé des Espaces naturels sensibles du Conseil départemental de la Manche**.

En 2025, en plus d'une animation grand public de la « **Nuit de la chauve-souris** » sur l'ENS de Cavigny, une opération de nettoyage des fours et des milieux naturels de la Meauffe a réuni 25 élèves de seconde générale et technologique du lycée agricole Saint-Iô Thère. Cette action a permis de sensibiliser les élèves, qui pour certains fréquentent ce site, à la richesse de ce patrimoine historique et naturel. **C'est avec motivation que les jeunes ont ramassé plusieurs sacs de déchets.**



## MESURE 8

## AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DE LA TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE



De nombreuses études démontrent l'**impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité** : modifications des fonctions physiologiques, des cycles de reproduction, piégeage et désorientation des espèces, perturbation des comportements, etc.). Des impacts sur la santé humaine sont aussi de plus en plus mis en évidence.

Cependant aujourd'hui, la rénovation de l'éclairage public est encore principalement abordée sous l'angle de l'efficacité énergétique.

Aussi, il est important d'appréhender la prévention de la pollution lumineuse, non plus sous le seul angle des économies d'énergie liées à la rénovation de l'éclairage, mais en tenant compte des enjeux de biodiversité. La notion de trame noire est au cœur de cette préoccupation.

**Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,**

**en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche** ont souhaité tester l'**élaboration de la trame noire** à l'échelle communale. Dans la Manche, c'est la commune de **Pirou** qui a été retenue tandis que côté Calvados, il s'agit d'**Isigny-sur-Mer**. L'étude a débuté en fin d'année 2025.

## MESURE 9

## Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves

### • La conduite du projet

**L'année 2025 fut la dernière année d'autorisation d'extraction de tourbe par la Florentaise** (arrêt réglementaire au 31/12/25). L'année 2026 sera consacrée à la remise en état du site.

Les réunions suivantes pour la gouvernance du projet ont eu lieu en 2025 (pilotage par M. le Préfet de la Manche pour le COPIL et par M. le Président du PnrMCB pour le COMOP) :

- point d'étape Préfet de la Manche, Maires et Conseillers municipaux : **22 mai** ;
- comité de pilotage n°4 : **27 juin** ;
- groupe de travail scientifique n°3 : **17 juin** ;
- comité opérationnel n°4 : **19 décembre**.

**Deux sorties de terrain officielles ont été organisées pour présenter le projet** à M. Jean-Benoît Albertini, Préfet de la Région Normandie (2 septembre) et M. Marc Chappuis, nouveau Préfet de la Manche (5 novembre).

**Sur sollicitation du SD'EAU50, une visite a également été organisée au printemps pour l'Association des hydrogéologues du service public**, l'occasion d'échanger avec M. Maurice Freslon, hydrogéologue qui a découvert, à la fin des années 80, les ressources aquifères de l'Isthme du Cotentin.

**L'équipe projet** (Denis Letan, Julie Jorant et Arthur Fauviau) a bénéficié en 2025, en complément des fonctions supports, **de l'appui de Joëlle Rimbert pour le suivi de l'écriture du projet de territoire et de Marie-Noëlle Drouet pour la construction du programme pédagogique à destination des écoles du territoire** (cf. ArtSèves).

### • Le projet de territoire

Premier axe du plan d'actions agricoles validé en 2024, **la constitution de la réserve foncière agricole, en vue de la compensation des exploitants les plus impactés, s'est intensifiée**. Une instance technique de suivi a été constituée, composée de la DDTM, du Conseil départemental et de la SAFER. Le PnrMCB et la Chambre d'agriculture y sont invités pour apporter un éclairage technique. Cette instance s'est réunie 4 fois cette année (24 janvier, 12 juin, 25 septembre, 16 décembre). M. le Préfet de la Manche a réuni l'ensemble des exploitants impactés, le 13 février, afin de représenter le dispositif et de présenter les premières parcelles disponibles avant la première campagne d'attribution précaire, pilotée par la SAFER. Sur les 400 ha visés, près de 243 ha composent aujourd'hui cette réserve en surface acquise par le CD50 (acquisition amiables d'exploitations entières via la SAFER), par la SAFER (parcelles distinctes), ou promesses de locations de la part de propriétaires.

Après l'information des propriétaires publics sur l'état du foncier dans la zone projet et son devenir en octobre

2024, **les propriétaires privés ont été réunis le 1<sup>er</sup> février, en présence de la DDTM, de la DGFIP et du Conservatoire du Littoral.** Le rachat de parcelles (publiques ou privées) par ce dernier est conditionné à sa saisine par le Préfet, sur sollicitation des communes (délibération du conseil municipal). Les maires des communes impactées, dans l'attente des avancées sur la question agricole et sur le projet global de territoire, n'ont pas encore enclenché cette démarche.



Suite à la mobilisation de l'ANCT par le Préfet de la Manche en 2024, et la première réunion du comité technique de novembre 2024 pour la présentation des diagnostics socio-économiques et paysagers, **le travail de construction du projet de territoire a démarré.**

Suivant le plan d'actions présenté, les grandes étapes ont été les suivantes :

- ateliers de collecte d'idées : **03, 08 et 19 mars,**
- comité de pilotage : **02 avril,**
- ateliers thématiques : **19 juin** « Vie locale et initiatives privées », **2 juillet** « Devenir des bourgs », **3 juillet** « Valorisation touristique »,
- synthèse des ateliers thématiques : **18 septembre,**
- comité technique : **03 décembre.**

**La restitution de ce travail sera présentée au premier trimestre 2026.**

Dans le cadre de leur cursus de 3<sup>ème</sup> année à l'Institut Agro Rennes-Angers, **29 étudiants** – encadrés par leurs professeurs - **sont venus s'initier une semaine au diagnostic territorial.** Leur question d'étude était « Comment les processus de concertation peuvent contribuer à faire territoire autour d'un projet intégrateur tel que celui de la reconversion de la Tourbière de Sèves ? ». Ils ont conduit **76 entretiens**, auprès d'habitants et acteurs professionnels, et produit des propositions permettant d'améliorer la concertation.



**Lauréat de l'appel à projets ERABLE** (pour la Mobilisation des Élus par la Recherche-Action sur la Biodiversité Locale), **le programme ArtSèves** a débuté en 2025 avec :

- les réunions du collectif : **07 janvier, 22 octobre,**
- la présentation du projet pédagogique aux enseignants : **27 février,**
- une sortie de terrain avec les enseignants à la découverte de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie et de la Tourbière de Sèves : **21 mai,**
- la réunion de coordination entre enseignants et intervenants (chercheurs, artistes et la chargée de projets Éducation à l'Environnement et au Territoire au Pnr) : **18 septembre,**
- les interventions avec les écoles dans le cadre de l'expérimentation pédagogique « Espionne ta tourbière » : **16 octobre ; 6, 24, 26 et 28 novembre ; 9 décembre,**
- la présentation aux rencontres nationales du projet Érable à Cavillon : **3 au 5 novembre,**
- la résidence d'artistes et la première restitution : **17 au 22 novembre.**

**Trois stages, de longue durée,** ont été mis en œuvre :

- valoriser le patrimoine culturel de la tourbière de Sèves : collecte des patrimoines oral et industriel et propositions pour leur valorisation (Ninon Ouvrard-Cornu, encadrement PnrMCB).
- Mise en récit de l'histoire de la Tourbière (Caroline Fontaine, encadrement Université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines).
- Rôle de l'eau, de la température et de la végétation dans le cycle du carbone des tourbières : implications pour la restauration des tourbières de Sèves (Yanaël Leroux, encadrement Université de Rennes).

Ce programme se poursuit en 2026.

#### • **Le volet scientifique**

- *Étude du fonctionnement hydrogéologique de la tourbière de Sèves*

**La première phase de collecte de données,** commandée à un bureau d'études, s'est achevée cet été. Au total, une trentaine d'organismes ont été consultés afin d'obtenir des données hydrogéologiques, de 1947 à nos jours, sur le périmètre du bassin-versant de la Sèves. **Les données ont été évaluées, organisées et géoréférencées afin de constituer une base de données solide pour la seconde phase de l'étude.**

**Cette seconde phase** est réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Elle consiste à analyser les données collectées pour mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique du bassin-versant de la Sèves, et notamment les relations entre les eaux souterraines (faluns) et de surface (tourbe). **Cette partie de l'étude a été présentée le 19 décembre 2025 en Comité Opérationnel de la tourbière de Sèves.**

La suite du travail consistera en la rédaction de fiches-actions : à partir des connaissances disponibles et manquantes, identifiées au cours de l'étude, ces fiches-actions permettront de décider des études et inventaires prioritaires à mener sur le territoire afin de combler ces lacunes. Cette troisième phase de l'étude sera réalisée en collaboration étroite avec les scientifiques du groupe de travail scientifique de la tourbière de Sèves.

#### - *Projet ZH Scan*

**Le BRGM porte, avec l'entreprise PixStart**, spécialisée dans l'analyse des ressources naturelles par satellite, **le projet de recherche ZH Scan**. Son objectif est de mieux comprendre, via un travail de thèse démarré en 2025, les interactions entre les eaux souterraines et les zones humides à grande échelle, à travers le développement d'indicateurs hydrologiques et écologiques, utilisant des données satellitaires et in situ.

En complément de l'étude détaillée dans le point précédent, le BRGM a proposé de considérer la tourbière de Sèves parmi les 7 sites pilotes en France, qui permettront le développement des indicateurs. À cette fin, de premiers prélèvements d'eau ont déjà eu lieu sur le site, en fin d'année 2025.

#### - *Suivis piézométriques*

**Les suivis piézométriques automatiques**, en cours depuis 2014, **se poursuivent**.

Trois nouvelles sondes ont été installées le long du transect de suivis des gaz à effet de serre, mais pas encore équipés de sondes.

#### - *Étude qualité et biodiversité du plan d'eau*

**L'étude biodiversité et qualité des eaux du plan d'eau de la tourbière de Sèves a été lancée fin septembre 2025**. Elle se poursuivra durant 2 ans, jusqu'en novembre 2027. Elle vise à **mieux comprendre le fonctionnement écologique du plan d'eau** à travers des inventaires biodiversité (poissons et invertébrés) et physico-chimiques. Cette étude prévoit également la réalisation de la bathymétrie du plan d'eau, ainsi qu'un diagnostic de la fragilité de ses berges, aujourd'hui sujettes à l'érosion. Toutes ces informations seront accompagnées de préconisations pour la gestion future du plan d'eau.

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de la Manche a réalisé une campagne d'échantillonnage de l'écrevisse de Louisiane (espèce exotique envahissante) sur le site de la tourbière de Sèves durant l'été 2025. L'objectif était de réactualiser les inventaires réalisés en 2011-2013.

Ce travail a mis en évidence une **forte progression de l'écrevisse de Louisiane** entre 2025 et 2011-2013 (+112%), mais également **l'apparition de l'écrevisse Américaine** (également espèce exotique envahissante).

L'objectif, dans les prochaines années, est de poursuivre ce suivi en collaboration avec la FDAAPPMA50 selon des modalités encore à définir.

#### - *Campagnes de cartographie des contours du plan d'eau*

**Les campagnes de cartographie** des contours du plan d'eau à l'aide d'un drone, en partenariat avec la DREAL Normandie, **se sont poursuivies** avec une nouvelle campagne effectuée fin août 2025.

Jusqu'en 2028, deux campagnes seront effectuées par an : 1 en l'été et 1 en hiver. Cela permettra à la fois de comparer les niveaux du plan d'eau entre saisons mais également d'une année sur l'autre, afin de suivre la remontée des niveaux d'eau après l'arrêt des pompes.

#### - *Suivi des émissions de Gaz à Effets de Serre*

**Un premier transect**, pour le suivi des émissions de gaz à effets de serre (CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>), en lien avec l'accroissement d'humidité des sols, **a été mis en place** au sud du plan d'eau de la tourbière de Sèves. À l'aide d'une chambre de mesures mobile, les premières mesures ont été réalisées par l'Université de Rennes. Elles seront réalisées tous les ans.

Une convention de partenariat avec l'Université de Rennes pour l'accompagnement scientifique de ce protocole de suivi et l'analyse des données a été signée et arrivera à son terme en mai 2028.



- **Les travaux**

- *Campagne de prospection et d'arrachage de Jussie*

**La campagne de prospection et d'arrachage de la Jussie s'est poursuivie, cette année et pour la quatrième année consécutive**, avec l'aide de l'Association pour le Développement Durable de la Tourbière et Vallée de la Sèves. Par manque de temps et de moyens humains, les prospections ont été réalisées uniquement sur les trois zones de présence décelées en 2024. La Jussie y était encore présente mais en bien moindre quantité, témoignant ainsi de

l'efficacité des actions menées. En effet, 400 litres de Jussie ont été extraits de la tourbière en 2025 contre 6 300 litres en 2024.

- *Lancement du marché de travaux*

Afin de limiter la fermeture des milieux autour de la tourbière de Sèves, **des travaux d'entretien sur d'anciennes parcelles agricoles, aujourd'hui non exploitées, sont nécessaires.** Ces travaux comprennent :

- une réouverture de milieux, aujourd'hui fermés par les ligneux installés pour la plupart depuis plus de 20 ans, par abattage d'arbres et essouchage. Les parcelles concernées seront ensuite entretenues par fauche, tous les deux ans.
- un entretien des milieux, encore ouverts aujourd'hui, mais en déprise agricole et sujets à l'enfrichement. Des travaux de débroussaillage et de fauche, selon l'état des parcelles, y seront effectués.

Un marché public, d'une durée de deux ans et renouvelable deux fois, a été publié en fin d'année 2025 afin de répondre à ce besoin. Il intègre également des prestations de prospection et d'arrachage de Jussie. Le début des travaux est prévu au deuxième semestre 2026.

• **La communication**

Plusieurs sorties et réunions ont été proposées à destination des habitants :

- **réunion publique** : 03 février à Baupte pour la présentation du projet et questions/réponses, en présence de M. le Préfet de la Manche.
- **Journée mondiale des zones humides** : 23 février, sortie sur le terrain pour discuter du cycle de l'eau.
- Apéritif inter-communal : 28 avril, à l'initiative des maries pour sensibiliser à la construction du projet de territoire ; en présence d'une partie du collectif ArtSèves.
- **Sortie ornithologique** : 14 juin, animée par le Groupe Ornithologique Normand.
- **Café-sciences** : 20 mai, au bar-épicerie de Gorges, animé par Sébastien Gogo et Yanaël Leroux de l'Université de Rennes.

**Le projet a fait l'objet de 25 publications dans la presse locale et de 4 articles dans des revues spécialisées** (locales ou nationales). **3 reportages télévisuels** lui ont été consacrés (2 chaînes locales et 1 chaîne nationale) et **2 vidéos** ont été mises en lignes sur le site internet du Parc.

En mai, la Préfecture de la Manche a publié un **communiqué de presse sur le démarrage de la relocalisation des activités agricoles.**

En octobre, un communiqué de presse a été réalisé par le Parc sur la **« mobilisation collective contre la Jussie dans la tourbière de sèves ».**

• **Le dossier de candidature « LIFE SÈVES PEAT »**

**Le Conseil départemental de la Manche**, impliqué dans la gouvernance du projet ainsi que dans le plan d'actions agricoles, a souhaité **s'engager plus en avant dans le soutien au projet en portant un dossier de candidature aux financements Nature et Biodiversité de L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE)**, programme de financement de l'Union Européenne, créé en 1992.

Cette candidature a fait l'objet d'un recrutement d'une chargée de projets, cofinancé par le PnrMCB.

**Le projet s'étend sur 3 660 ha et 11 communes** (Apperville, Auvers, Baupte, Montsenelle, Le Plessis-Lastelle, Gorges, Nay, Saint-Germain-sur-Sèves, Gonfreville, Terre-et-Marais et Méautis) et permet d'embrasser l'ensemble des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et aux conséquences de l'arrêt des pompages exercés par la Florentaise à l'amont et à l'aval de la vallée.

**Les objectifs sont :**

- > accroître la valeur écologique de l'ancienne carrière et sa périphérie,
- > accroître la saturation en eau des tourbières,
- > atténuer les effets de la sécheresse climatique,
- > améliorer la perception des tourbières,
- > accompagner l'adaptation des systèmes et pratiques agricoles.

**Le dossier a été déposé le 23 septembre 2025, pour une réponse attendue fin février 2026.**



Il est porté par 8 partenaires (CD50, ASA Douve, Conservatoire botanique de Normandie, Groupe Ornithologique Normand, Université de Rennes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et le Parc naturel régional).

Le budget total présenté, pour une durée de 5,5 ans, est de 10,91 millions d'euros, dont 8,2 millions pour le Pnr-MCB. Si le dossier est retenu, l'Europe s'engage sur le financement de 60 % du budget total.

## MESURE 10

## ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE LA MER

En 2017, la **Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC)** et la **Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC)** ont décidé, avec l'appui du **Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB)**, de répondre à l'appel à projets de la **Région Normandie « Notre Littoral pour Demain »**. Cette démarche, qui s'est achevée en 2020, a permis de bâtir collectivement une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements, en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

En 2024, la CCBDC, la CAC et le PnrMCB poursuivent leur coopération pour engager la Côte Est dans une phase pré-opérationnelle d'adaptation aux aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes. Ce projet, engagé sur trois ans, comprend trois volets : « Aménagement du territoire », « Sensibilisation » et « Adaptation des activités économiques ».

Durant l'année 2025, le projet, débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024, s'est poursuivi.



Dans le volet « **Aménagement du territoire** », les actions réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Travail cartographique sur l'identification des besoins des zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2050 et 2100.
- Recrutement du bureau d'étude pour l'action « Imaginer le futur bord de mer » et déroulement de la phase 1 d'analyse sensible participative avec 4 ateliers ayant réuni 80 participants.
- Réalisation du diagnostic complet du site mémoriel dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité de la recomposition spatiale du site mémoriel d'Utah-Beach et lancement de la phase 2, sur les trajectoires d'évolution du site.

Ces actions bénéficient du soutien financier de l'Union Européenne (FEDER), de la Région Normandie et du Conseil départemental de la Manche.

Le volet « **Sensibilisation** » comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir, en poursuivant l'acculturation des différents publics.

Des prototypes d'outils de médiation ont été conçus en 2024 et 2025 : maquette de la bande côtière, jeu « aménagement de la bande côtière »... Ils ont été testés dans différents contextes : fête de la science, fête de la mer, pique-nique des Envoleés.

En 2025, **un groupe de travail a été créé en partenariat avec l'ANBDD afin de mutualiser les outils de sensibilisation**. Ce travail a fait émerger le besoin de réalisation d'une maquette permettant de présenter les enjeux et les aléas. Courant 2026, le travail en partenariat avec les structures en éducation à l'environnement du territoire va se poursuivre afin d'affiner les besoins et mettre en production un ou des outils pertinents.

### • **Organiser deux temps forts récurrents**

En 2025, nous avons tenu un stand « Littoral » lors de la fête de la science et de la fête de la mer de Ravenoville. Ces journées sont l'occasion d'échanger avec les habitants sur les aléas, les enjeux et les perspectives d'adaptation.

### • **Organiser un temps fort annuel d'échange entre public et scientifiques :**

La **journée technique des Envoleés « Anticiper le Littoral en Contexte d'Incertitude »**, qui s'est tenue le 20 juin 2025 à Ravenoville, a été un moment clé pour aborder l'adaptation de la Côte Est du Cotentin face aux défis du changement climatique.

**Quarante élus locaux, acteurs et techniciens du territoire présents** ont bénéficié d'un programme riche. Cette journée a renforcé notre approche collective et participative pour une gestion durable et résiliente de notre littoral normand. Nous remercions chaleureusement tous les intervenants et participants pour leur précieuse contribution.

- **Innover dans nos méthodes de sensibilisation**

**Le Lab@Parc a été créé à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle charte 2025/2040, en réponse au constat d'un fort défaut d'appropriation du Parc par les élus et les habitants, et dans l'objectif d'innovation sociale pour favoriser la mise en œuvre de projets liés à l'adaptation du territoire.**

Le Lab@Parc, constitué d'un échantillon d'habitants, cible les actions emblématiques de la nouvelle charte. En premier lieu, la démarche "Notre littoral demain ?" (NLD), qui consiste à accompagner les élus et les habitants de la côte Est du territoire du Parc dans la perspective du changement climatique, au regard des risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte. L'objectif est d'accompagner le déploiement du programme « NLD », auprès des élus et des habitants avec des actions de sensibilisation/formation s'appuyant sur les propositions du Lab@Parc. Les participants n'ont pas pour mission de trouver des actions d'adaptation à l'élévation de la mer. Ils doivent réfléchir aux messages à diffuser et à comment amplifier leur portée.

Le groupe « Littoral » du Lab@Parc s'est réuni quatre fois. **3 actions de sensibilisation ont été proposées puis validées par le comité de pilotage en 2025.**

**La première action, pour le public scolaire, a été lancée en 2025** avec un appel à projets à destination des structures d'éducation à l'environnement et des structures artistiques pour l'accompagnement de 5 classes (année scolaire 2026-2027).

**Ces actions bénéficient du soutien financier de l'Union Européenne (FEDER) et de la Région Normandie.**

**Le volet « Adaptation des activités »** doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, et des habitations.

Les actions agricoles bénéficient du soutien de la fondation SETEC et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Dans le cadre de l'action « **Notre Littoral Demain ?** », la création d'un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été initiée :

- identification des prairies suivies ;
- rencontres et accord de 6 fermes pour participer (signature de convention de partenariat) ;
- pose de 18 sondes piézométriques intra-parcellaires et de 3 sondes dans des fleuves côtiers ;
- partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Normandie pour définir une méthode de suivi « biodiversité », par l'intermédiaire de la végétation et réalisation des premiers relevés ;
- relevés des sondes ;
- échanges avec les éleveurs et suivis des pratiques agricoles sur l'année.



## AMBITION 2

Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

## ORIENTATION 4

Préserver et partager équitablement la ressource en eau

## MESURE 11

## PARTICIPER À LA GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est la structure porteuse du SAGE Douve-Taute depuis 2004.

Le recrutement d'un animateur, à temps plein (portage Sd'Eau 50 depuis le 01/10/2024), a permis de redynamiser l'activité.

L'année 2025 a été marquée par :

- la **réalisation du bilan de mise en œuvre du SAGE Douve - Taute** présenté aux membres de la CLE, le 16 octobre.

Approuvé en 2016, le **SAGE Douve – Taute n'a pas bénéficié d'une animation continue au cours de ces 9 années de mise en œuvre**. Cependant, le bilan permet de comptabiliser **18 dispositions réalisées, 15 réalisées en continu et 23 en réalisation partielles. 2 dispositions apparaissent caduques** en raison de l'évolution de la réglementation générale et **10 sont encore non-initiées**.

- La délibération des membres de la CLE pour lancer le **processus de révision totale du SAGE en 2026**.

- Le **démarrage de l'Étude Volume Prélevable**, lancée par le Sd'Eau 50, en février 2025

**L'objet de l'Étude Volume Prélevable** est d'approfondir, sur l'ensemble des bassins versants présents dans la Manche, la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources, en tenant compte des exigences des milieux aquatiques et dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages. L'ambition de cette étude est d'éclairer les différentes Commission Locale de l'Eau (CLE) afin que celles-ci puissent, dans une seconde phase, définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, des volumes prélevables à différentes périodes de l'année, leur répartition entre les catégories d'usagers et les conditions de prélèvements. Ces éléments pourront faire l'objet d'une éventuelle intégration dans les documents des SAGE ou d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE).

Fin 2025, les principales avancées de l'étude sont la définition des Unités de gestion (unité hydrologique cohérente permettant le calcul de volumes prélevables) et une première liste de stations pour le calcul des débits biologiques dans les cours d'eau.

Depuis le 21 mars 2023, le **Département du Calvados a lancé sa démarche de PTGE** avec pour objectif de **développer une stratégie durable de la gestion de l'eau** dans le Calvados face au dérèglement climatique. Plusieurs réunions ont été organisées en 2025. Le plan est en cours de finalisation avec le travail sur le programme d'action en fin d'année.



**Le Parc naturel régional poursuit sa mission d'accompagnement des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et des collectivités, en concertation avec les services de l'État.**

## **RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (RCE) SUR LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU MARAIS**

### **• La Taute**

Sur l'ouvrage du Moulin du Mesnil, le Parc naturel régional a travaillé avec l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Taute supérieure, propriétaire de l'ouvrage, au lancement d'une étude fonctionnelle sur le marais du Mesnil. L'objectif est d'évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse (sols et biodiversité) et les usages locaux (exploitation agricole, pompage d'eau potable, rejets de STEP...) afin de faire émerger un scénario d'aménagement adapté à la circulation piscicole qui fera consensus auprès des riverains. Le soutien de la Région Normandie au projet a conduit à l'organisation d'une réunion d'information le 04 avril 25 auprès d'un large panel de partenaires historiques (ASAs, COCM, CD50, Région, AESN, OFB et DDTM50) et de nouveaux (AAPPMA, commune de Marchésieux, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN) ) pour présenter les enjeux de l'étude et valider les attentes de chacun. Le Parc a ensuite assisté l'ASA pour élaborer l'ensemble des pièces du marché, analyser les offres et déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, dont la réponse est attendue en début d'année. Cette étude fonctionnelle s'étend sur 80 ha de marais sous influence du moulin et prévoit un volet hydrogéologique avec un suivi piézométrique pendant 2 ans dans les différentes nappes (surface, tourbe, souterrain) et un état des lieux naturalistes (anguilles, amphibiens, oiseaux), permettant de répondre aux inquiétudes locales et d'accompagner une prise de décision objective sur le devenir de l'ouvrage.

Concernant l'ouvrage de la Clergerie, la poursuite du projet RCE est suspendue par l'ASA de la Taute dans l'attente de la réalisation d'une étude hydrologique portée par le Département de la Manche sur le marais d'Auxais, inscrit comme Espace Naturel Sensible (ENS). En effet, il est apparu nécessaire de comprendre les flux d'eau dans l'ENS pour tenter d'enrayer les phénomènes d'assèchement observés depuis plusieurs années (tourbe dégradée, mares en assec), malgré le maintien d'une alimentation en eau du fossé du Méreau grâce à l'ouvrage de la Clergerie. Le Département a été interpellé à ce sujet par le Parc lors de l'AG de la Taute le 09 septembre 2025. Un marché est en cours d'élaboration par le Département pour un démarrage de l'étude prévue en 2026.

### **• L'Aure**

Désormais, tous les ouvrages impactant la remontée piscicole sur l'Aure Inférieure ont été mis en conformité par l'ASA grâce à l'appui du Parc naturel régional, de la Fédération de Pêche du Calvados et au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

L'ASA s'est également engagée dans une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau en s'appliquant à respecter l'AP relatif à la gestion des ouvrages.

Aucun incident n'est à relever cette année. Tous les partenaires semblent satisfaits de la gestion opérée en 2025.

L'objectif des prochaines années est de travailler à l'amélioration de la petite continuité latérale en remplaçant les ouvrages bloquant les écoulements sur les fossés primaires. Ter'Bessin, disposant de la compétence GEMAPI sur le territoire du marais de l'Aure, a réalisé un diagnostic des ouvrages concernés par la problématique afin de porter un programme de travaux de restauration.



## EXPÉRIMENTATION DE L'OUVERTURE DES VANTELLES SUR LES PORTES À FLOT EN BAIE DES VEYS

Depuis 2022, un calendrier d'ouverture des vanelles est en cours d'expérimentation sur la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure dans l'objectif d'une estuarisation des fleuves favorisant ainsi la remontée piscicole, notamment des anguilles, et améliorant la qualité de l'eau en Baie des Vey.

**Sur la Douve**, en accord avec les services de la DDTM 50, 4 vanelles sont ouvertes du 15 décembre au 14 avril. La fermeture d'une vanelle est possible du 15 mars au 14 avril en fonction des événements météorologiques, et du 15 avril au 30 septembre en fonction des coefficients de marées.

En 2025, l'ASA de la Douve a procédé au remplacement d'une porte à flot équipée d'une vanelle en juillet. L'objectif est d'augmenter le volume d'entrée d'eau de mer en hiver et d'ajuster, plus finement, l'ouverture des vanelles en période d'étiage.

**Sur la Taute**, l'AP prévoit l'ouverture de 2 m<sup>2</sup> de vanelles du 15 décembre au 15 février puis 1 m<sup>2</sup> au-delà de cette période. Or, cette obligation d'ouverture en période printanière puis estivale pose la question du risque d'inondation pour les activités agricoles et d'intrusion salée en période d'étiage.

L'ASA de la Taute a donc lancé une étude en 2024, avec l'appui du Parc des Marais et le soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la CCBDC, pour comprendre les flux d'eau salée dans la Taute. Les premiers résultats partagés par les bureaux d'étude MN'EAU et Hydrosourc montrent qu'il existe des pics de salinité observés dans la Taute lors des coefficients de vives eaux dès le mois d'avril, avec une ouverture de vanelles réduites à 0,5m<sup>2</sup>. Le seuil à risque pour le bétail (> à 2,5 g/L) atteint l'Aillerie dès 0,5 m<sup>2</sup> d'ouverture de vanelles en période d'étiage et peut atteindre la maison des Ormes à partir d'1m<sup>2</sup> d'ouverture de vanelles. De plus, il existe un effet cumulatif de l'ouverture des vanelles sur la salinité : l'ouverture des portes à flot ne permettant pas l'évacuation complète du sel accumulé à l'amont. L'étude, en cours jusqu'en 2026, permettra de clarifier les modalités d'ouverture de vanelles à risque pour l'inondation des parcelles et précisera l'origine (port de Carentan-les-Marais, eaux souterraines...) et les limites géographiques du rentrant salé.

**Sur la Vire**, suite à l'étude expérimentale menée de 2021 à 2023, les DDTM Manche et Calvados ont acté, en copil Baie des Vey, l'ouverture de 8 vanelles du 1er décembre au 31 mars et de 6 vanelles le reste de l'année, avec la possibilité de fermeture en fonction des coefficients de marées et des débits de la Vire pour limiter tout risque d'inondation.

Depuis plusieurs années, l'AS Basse Vire (ASBV) alerte les services de l'État sur le risque avancé de dégradation des portes à flot de la Vire, dont elle a la responsabilité, mais qui représente une charge financière au-delà de ses capacités. Après nombre de réunions avec les Gémapiens et les services de l'État, l'ASBV a décidé en 2025 de déléguer temporairement la propriété des portes à flot au Syndicat de la Vire, qui portera les travaux de réhabilitation estimés à plus d'1 million d'euros. Ces travaux échelonnés, sur au minimum 6 années, bénéficieront du soutien financier de Saint-Lô Agglo, la CCBDC, Ter'Bessin, les communes de Carentan-les-Marais et d'Isigny-sur-Mer. Des pistes de financement complémentaires restent à étudier pour consolider l'avenir du marais sur la vallée de la Vire.

## ÉTUDE HYDROPÉDOLOGIQUE SUR LES MARAIS COMMUNAUX

Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique sur les marais de l'Holerotte (Saint-Germain-sur-Sèves) et de l'Ay (Lessay) avec des inondations estivales, malgré la densité du réseau de fossés existant, associées à des déformations de sols. Ces désordres pourraient, à terme, remettre en question l'exploitation agricole des parcelles.

### • Saint-Germain-sur-Sèves

Pour répondre aux inquiétudes locales, l'ASA de la Douve a porté une étude hydro-pédologique sur le marais de l'Holerotte entre 2022 et 2024 avec l'appui technique du Parc des Marais et le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Sd'Eau 50.

Les bureaux d'étude Ecometrum et Inselberg ont constaté la minéralisation de la tourbe sur 50 cm à 1 m d'épaisseur grâce à des sondages. Les pertes de sol atteignent localement 80 cm en l'espace de 20 ans, avec pour cause, un rabattement de la nappe profonde en période de basses eaux qui draine la nappe des tourbes, effet cumulé des pompages dans l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Sainteny et pour l'exploitation de la tourbière sur Baupte. Les tourbes ainsi dégradées deviennent imperméables. Ce défaut d'infiltration dans le sol est à l'origine des inondations vécues par les agriculteurs sur le marais de St-Germain-sur-Sèves.

Une restitution des principaux résultats de l'étude a été organisée auprès des agriculteurs le 31 janvier 2025. Animée par le Parc, cette rencontre a offert un temps d'échange pour évoquer des solutions afin de préserver la fonctionnalité du marais.

L'objectif partagé par tous est d'enrayer cette dégradation en réhumectant le marais par des périodes de submer-

sions prolongées en cas d'hiver sec et le maintien d'une nappe affleurante en période d'étiage. Une des solutions envisagées consistent à remettre en eau le fossé central traversant le marais et à gérer les niveaux d'eau artificiellement par des ouvrages en entrée et/ou sortie de réseaux hydrauliques.

A court terme, les problématiques actuelles des agriculteurs persisteront donc concernant les déformations de sol (vitesse de fauche réduite) et les inondations liées aux précipitations abondantes sur des sols compactés. L'ASA souhaite évaluer la perte économique engendrée par cette dégradation du marais.

A long terme, la nouvelle gestion des niveaux d'eau sur le marais pourra entraîner un risque accru d'inondation sur les parcelles exploitées, dont l'impact économique reste à déterminer. Face à ces questionnements, l'ASA a donc décidé de réaliser un diagnostic des systèmes d'exploitation en place pour trouver des solutions adaptées aux pratiques et contraintes actuelles et à venir. Elle a confié au Parc la rédaction du cahier des charges, la consultation des entreprises et l'élaboration des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Sd'Eau 50.

En fin d'année, la Chambre d'agriculture de Normandie a été missionnée par l'ASA pour conduire ce diagnostic technico-économique. Une réunion organisée le 1er décembre avec les partenaires a permis de cadrer les rencontres avec les agriculteurs. Un courrier d'information sera adressé aux communes et exploitants en janvier 2026.

### • **Lessay**

En 2022, grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la commune de Lessay a lancé, avec l'appui technique du Parc des Marais, une étude pour comprendre les dysfonctionnements hydriques constatés sur le marais communal. Les conclusions des bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg ont été rendues le 03 juin 2025, en présence de tous les partenaires (COCM, RNN de Mathon, CPIE du Cotentin, AESN, Sd'Eau 50), et des exploitants du secteur.

Un affaissement des tourbes a été constaté, entre 1998 et 2022, avec une perte de sol de 20 à 40 cm minimum. Un dépôt sédimentaire, dû au débordement de l'Ay et au ruissellement du bassin versant, est venu compenser la perte de sol de 20 à 30 cm.

L'analyse chimique de l'eau a mis en évidence une origine des eaux différente entre l'amont et l'aval du site. Il existe une résurgence de la nappe souterraine à l'aval du marais qui se recharge grâce aux pluies hivernales. A l'amont, les tourbes encore épaisses (2 à 3 m) subissent toujours de fort rabattement de nappe l'été dû au forage pour l'alimentation en eau potable (AEP) et continuent de se dégrader.

Or, depuis 2005, le niveau de la nappe des sables a augmenté de plus de 1 m suite à l'arrêt des pompages de la sablière de Millières.

Sur ce marais, l'origine des inondations subies par les exploitants est donc multifactorielle. Le Parc a présenté ces résultats au Conseil municipal le 08 juillet 2025. Sur la partie aval, l'émergence de la nappe souterraine associée à l'influence des marées qui ralentit les écoulements à l'exutoire du marais limitent les solutions interventionnistes.

Une réflexion est donc engagée avec les élus pour développer un projet de territoire intégrant tous les enjeux : marais, cours d'eau, mais aussi littoral et urbanisation, dans l'objectif d'améliorer la transparence des écoulements du bassin versant vers la mer et de limiter les afflux d'eau dans le marais depuis la zone artisanale. À court terme, les pistes s'orientent vers un entretien régulier des réseaux hydrauliques et une adaptation des pratiques agricoles à un ennoisement des sols plus longs et plus fréquents. À plus long terme, l'abaissement des radiers de ponts et la suppression du plan d'eau pourrait être étudiée en lien avec le fonctionnement des portes à flot. La stratégie d'exploitation de l'AEP est également questionnée pour privilégier un prélèvement d'eau dans l'ancienne sablière ou le secteur de résurgence de la nappe. Cela implique de maintenir une vigilance sur l'alimentation en eau de la RNN de Mathon, de maîtriser les niveaux printaniers et estivaux pour préserver les tourbes et éviter tout risque d'intrusion saline.

Le Parc naturel régional continuera d'accompagner la commune dans sa démarche d'adaptation du territoire.

## **ÉTUDE FONCTIONNELLE SUR LE MARAIS DE L'AURE**

**Dans le cadre du Copil Baie des Veys, le Préfet du Calvados a confié au Parc naturel régional la réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement du marais de l'Aure.**

Les résultats de cette étude détermineront d'éventuelles prescriptions à intégrer dans l'arrêté réglementant la gestion des niveaux d'eau dans les marais et sont attendus par les participants du point de vue de la qualité de l'eau en Baie des Veys.

Le cahier des charges de cette étude a été rédigé par le Parc en 2025 et partagé en comité technique le 13 février 2025. L'appel d'offres a été lancé en cours d'année permettant d'obtenir les accords de subvention en décembre 2025.

Grâce au soutien financier de Ter'Bessin et de l'Agence de l'Eau, l'étude ciblera le cœur du marais de La Cambe (660 ha) et intégrera différents volets au cours des 3 prochaines années. L'étude hydro-pédologique comprendra une analyse topographique, un suivi piézométrique de 2026 à 2028 et une modélisation hydraulique permettant d'optimiser la gestion des niveaux d'eau en fonction de différents événements. En 2026, un Indicateur Trophique de Zone Humide (ITZH) mis en place dans les marais Atlantiques sera expérimenté pour évaluer la qualité des milieux aquatiques présents. En accord avec le CRC et Ter'Bessin, des analyses E. coli et norovirus compléteront les données récoltées pour évaluer le rôle épuratoire du marais. Un état des lieux faunistique (anguille, brochet, batraciens, oiseaux) permettra d'identifier des indicateurs pertinents de la fonctionnalité de la zone humide en lien avec la quantité et la qualité de l'eau. Les études naturalistes s'échelonneront de 2026 à 2027 avec le partenariat d'associations expertes dans leur domaine de compétences (Fédération de pêche du Calvados, GON, CPIE du Cotentin). Enfin, une étude de la valeur agronomique des prairies sera lancée en 2027 pour évaluer l'intérêt économique du marais en rapport avec la gestion des niveaux d'eau.

En 2026, le Parc animera les réunions organisées par les services de l'État pour rendre compte des premiers résultats auprès de tous les acteurs impliqués sur l'Aure.

### • Plan de gestion du marais de Saint-Fromond

Le marais de Saint-Fromond couvre une surface d'environ 580 ha, situé sur la vallée de la Vire. L'ASA de la Basse Vire et le Syndicat de la Vire, souhaitant avancer sur une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, se sont tournés vers le CEN pour définir un plan de gestion du site visant à évaluer les pratiques existantes et à les améliorer.

En 2024, l'ASA a expérimenté le calendrier de gestion des niveaux d'eau coté proposé par le Parc naturel régional sur chacune des unités de gestion identifiées que sont les marais du Silly, de la Couaille et de Lessay. Après quelques évolutions, ce document a été présenté en comité technique le 28 janvier 2025, en même temps que le plan de gestion finalisé par le CEN, avant sa validation par le Comité Syndical de l'ASA.

Désormais, le Parc continuera d'accompagner l'ASA dans ses missions d'entretien du réseau hydraulique autour de la question de la colonisation des réseaux par la Crassule de Helms, espèce exotique envahissante, et de restauration d'ouvrages à travers la recherche de financement.

## AMÉLIORER ET VALORISER NOTRE CONNAISSANCE SUR L'EAU

Suite à la mise à disposition par MétéoFrance des données météorologiques au grand public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Parc naturel régional a recentré son réseau de mesures hydrométriques sur 8 stations prioritaires dont 6 stations de limnimétrie, rééquipées en 2020, sur les vallées de la Douve, la Taute et l'Aure. En 2024, une nouvelle station a été installée sur la Vire, au Pont de la Raye, en partenariat avec le Syndicat de la Vire afin de répondre aux besoins de l'Association Syndicale (AS) du Bassin de la Vire en matière de gestion des vannes sur les portes à flot de la Vire.

Désormais deux stations de pluviométrie sont maintenues fonctionnelles sur le territoire du Parc naturel régional : celle de Doville en lien avec la Réserve naturelle nationale de la Sangsurrière et de l'Adriennerie et celle de Trévières pour le Bessin.

La maintenance et le contrôle périodique de la collecte des données se sont donc poursuivis sur l'année 2025, auxquelles s'est ajoutée la relève des sondes de température installées sur quelques cours d'eau de marais. Cette année, le Parc a également mobilisé des agents pour l'entretien de la station de Doville avec d'importants travaux de débroussaillage et d'abattage autour du pluviomètre. La station de Monfréville a, quant à elle, été redressée et sa base consolidée suite à sa bascule dans le talus.

L'ensemble des données est mis à la disposition des gestionnaires (ASA) et partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations de pêche ou naturaliste) pour assurer le suivi des niveaux d'eau en temps réel sur chacune des vallées, via le site internet dédié au réseau de mesure. En 2025, le Parc s'est chargé de mettre à disposition quotidiennement les données au Syndicat de la Vire sur un serveur dédié. Tous les paramétrages ont également été effectués et testés entre les différents applicatifs (SIGMA et web) afin de faire évoluer le site internet du réseau de mesure pour le rendre accessible à tous les usages et y intégrer les dernières mises à jour des stations avec la nouvelle charte graphique du Parc. Un nouveau site à découvrir au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 !





## AMBITION 2

Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

## ORIENTATION 5

Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels

### MESURE 13

## PRÉSERVER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE NOS PAYSAGES

Les analyses des reconductions des 10 prises de vue réalisées dans le cadre de l'Observatoire Photographique des Paysages « Des plages du Débarquement » se sont poursuivies en 2025. **La première édition, de la revue de cet observatoire, a été publiée en 2025.**

Les **60 points de vue**, reconduits tous les deux ans, seront analysés au début de l'année 2026. Une réflexion sur de nouveaux outils de valorisation est en cours.

Le Parc naturel régional a participé aux réunions de préparation et à l'accueil de l'expert d'ICOMOS, chargé de rendre un avis sur le dossier de candidature « Des plages du Débarquement » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### MESURE 14

## CONSTRUIRE DES PROJETS DE QUALITÉ PAR L'APPROCHE PAYSAGÈRE

L'**approche paysagère participative** a été privilégiée pour mener deux démarches, l'une visant à **construire un projet de territoire pour les 7 communes de la tourbière de Sèves** (cf. Mesure 09) et l'autre, **pour imaginer l'organisation d'un futur bord de mer sur la côte ouest du Cotentin** (cf. Mesure 10).

Le Parc naturel régional a accompagné la commune de Picauville, lauréate d'un appel à projet de la DREAL en 2021, dans la dernière étape de **l'élaboration de son plan de paysage. Une douzaine d'actions sont retenues** comme le réaménagement de l'accueil du public à Longuerac, la création de placettes de l'arbre, pour marquer les centralités des anciennes communes, faciliter et sécuriser une liaison douce entre Picauville Église et Pont l'Abbé...

**Les CAUE de la Manche et du Calvados, partenaires techniques du Parc naturel régional, ont accompagné plusieurs communes dans leurs projets d'aménagement** : cimetières, requalification de places au cœur des bourgs...

### MESURE 15

## RÉINVENTER UN BOCAGE ARBORÉ ET FONCTIONNEL

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ET DES AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**En décembre 2024, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été lauréat**, en tant que pilote et coordonnateur, de l'appel à projets « **Structuration des filières de valorisation durable de la haie** » lancé par l'ADEME au niveau national. Il travaille, depuis un an, en partenariat avec la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie, la FRCUMA Normandie Ouest, la CUMA de Feugères, Haiecobois et le STEVE sur un programme d'actions pour un montant total de 380 000 €. Les conventions sont signées

**Le Parc a engagé les trois actions qu'il porte** : étude de gisements de la ressource en bois et des débouchés actuels et futurs à l'échelle du Parc ; Étudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place des contrats Obligations Réelles Environnementales (ORE) ; définir et mettre en place un protocole pour expérimenter la plantation d'essences d'arbres qui résistent au dérèglement climatique.

**Les 7 autres actions sont initiées depuis le deuxième semestre 2025.** Le COTECH restreint s'est réuni à deux reprises pour échanger sur le lancement des 9 actions. Une rencontre avec l'ADEME a eu lieu pour évoquer les inquiétudes quant aux modalités d'exploitation des haies pour fournir des chaufferies industrielles.



## POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PLANTATION DE HAIES

Cette politique consiste à créer et restaurer du bocage avec l'implantation de haies champêtres à plat et sur talus. Les haies apportent de nombreux avantages : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone...



En 2025, le Parc naturel régional a mobilisé :

- des **crédits du Conseil départemental de la Manche** à hauteur de 50 043,03 € pour un montant total de travaux de 74 460,45 € TTC.

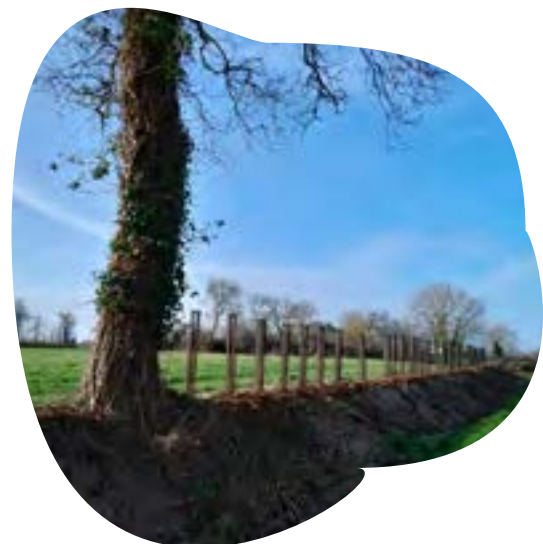
- des **crédits de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)** ; 97 073,62 € ont été sollicités par le Parc naturel régional pour la campagne 2024/2025. **Ce montant représente une subvention de 80% des travaux de plantation. Les bénéficiaires participent à hauteur de 20%** (le montant total des travaux étant de 121 342,03 € TTC).

**Au total, 13 165 arbres ont été plantés durant l'hiver 2024/2025**, ce qui représente :

- **12 773 arbres répartis sur 9,811 kilomètres linéaires de haies auprès de 30 bénéficiaires ;**
- **392 arbres, d'essences agroforestières, chez 2 bénéficiaires.**

Les autres missions réalisées pour cette politique sont les suivantes :

- mettre en place des systèmes agroforestiers pour répondre à différentes problématiques : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone, production de bois d'œuvre biodiversité ... ;
- participer à l'élaboration du volet « Bocage » de la trame verte et bleue de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche par le biais de plantations ;
- réaliser et participer aux publications et outils de communication en lien avec la mission ;
- renseigner les bases de données proposées par le Parc naturel régional ;
- participer à l'appel à projets de l'ADEME « Structuration des filières de valorisation durable de la haie » pour consolider et pérenniser le fonctionnement de la filière bois à l'échelle du centre Manche.



## RESTAURATION DES MARES BOCAGÈRES

La mise en œuvre du programme se traduit par des **visites de terrain** et la **caractérisation des mares sur le portail dédié du Programme régional d'actions en faveur des mares (PRAM)**, l'élaboration du dossier de consultation et l'accompagnement des entreprises sur le terrain, le suivi et la réception des travaux.

**Après avoir visité plus d'une dizaine de mares**, ce sont **13 mares** (soit 160 depuis 2014), **qui ont fait l'objet de travaux de septembre à octobre 2025**. Au programme : débroussaillage, bûcheronnage, curage et mise en place de clôtures, selon les sites. La dynamique s'est poursuivie sur le territoire de collectivités déjà visitées comme sur **Grand-camp-Maisy (5), Foucarville (5), Le Plessis-Lastelle (1), Picauville (1) et Varengebec (1)**. **Des communes et particuliers ont également bénéficié de conseils pour diagnostiquer les travaux à mener sur leur site en faveur de la biodiversité, sans toutefois intégrer le programme du Parc.**

De plus, pour **les exploitants qui en font la demande et dans la mesure où les mares concernées en ont la capacité, des pompes à nez peuvent être installées pour l'abreuvement des animaux**. Cette année, **3 mares ont été équipées**.

**Un point presse a également été organisé, le 29 septembre, pour valoriser le programme dans le Bessin**, en présence de M. Thomines, Vice-Président du Département du Calvados, de Mme Le Grand, Chargée d'opération à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et M. Green, élu au Parc des marais. Cet événement relayé par Ouest France et l'Agriculteur Normand a déjà permis de nouvelles sollicitations pour rejoindre le programme du Bessin en 2026 !

**Dans le cadre des suivis post-travaux**, un échantillon de **29 mares**, restaurées depuis 2014, a été prospecté en 2025

par un volontaire en service civique au Parc naturel régional. **Au total, 10 espèces d'amphibiens ont été identifiées sur l'ensemble des mares suivies.**

Si le complexe des grenouilles vertes a été identifié sur 26 mares, le **Triton palmé est retrouvé sur 28 d'entre elles.** En effet, une mare restaurée en 2014 ne présente plus aucune espèce d'amphibiens, alors qu'elle accueillait encore 4 espèces en 2022. Cela s'explique par la fermeture complète de cette mare de petite taille, et pose la question de leur devenir après 10 ans de travaux.

Contrairement au **Triton alpestre**, qui paraît sous-représenté sur les mares suivies cette année (17 % des mares suivies en 2025 contre 68 % des mares de 2024), le **Triton ponctué**, classé comme « assez rare » en Basse-Normandie dans l'Atlas des amphibiens, **est présent sur 20 % des mares suivies.** Cette année, le **Triton crêté** a été trouvé sur 2 mares suivies et l'**Alyte accoucheur** sur 3 mares. Fait remarquable en 2025, du **Triton marbré, espèce très rare en Normandie** a été détectée sur une mare restaurée en 2021 à St-Nicolas-de-Pierrepont. **Un courrier d'information a été envoyé aux 24 propriétaires de mares suivies** cette année afin de leur partager les observations naturalistes réalisées et les solliciter sur d'éventuels besoins d'entretien de leur mare pour en améliorer les conditions d'accueil.

## MESURE 16

### AMPLIFIER LE RÔLE DE PUIXS DE CARBONE DU TERRITOIRE

**Le Parc naturel régional a décidé de remettre à jour l'inventaire des tourbières de son périmètre**, déjà connu, grâce à l'inventaire des Mines de 1949 comme étant le territoire le plus important, en terme de volume de tourbe.

En 2025, une stagiaire est venue compléter les sondages en vallée de la Taute. 80 points en plus ont été sondés. La profondeur moyenne est de 3,91 m avec des secteurs dépassant 6 m et jusqu'à plus de 8 m (aval de la vallée, marais d'Auxais). **Ce travail permet maintenant d'évaluer le volume de tourbe de cette vallée à 151 M de m<sup>3</sup>.**

La présence dominante d'**histosols sapriques en surface**, particulièrement marquée dans une large bande du nord au sud-ouest (rive droite de la Taute), **indique une décomposition avancée de la matière organique.** Autrement dit, même lorsque la profondeur est importante, **ces zones ont perdu leur fonctionnement de puits de carbone.** La matière organique s'y est oxydée et la dynamique de production de tourbe semble interrompue.

**Ce travail de longue haleine demande à être poursuivi car de nombreuses zones tourbeuses n'ont pas encore fait l'objet d'actualisation.**





## AMBITION 3

Accélérer et amplifier les transitions

## ORIENTATION 6

Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire

### MESURE 17

### SOUTENIR UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE POUR PARTICIPER AUX MUTATIONS DU TERRITOIRE



Depuis 2019, le programme « **Élevage & Marais** » est animé par le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture de Normandie pour revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides avec des actions opérationnelles et des réflexions autour des politiques publiques. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il s'est décliné en 2 projets de 3 ans jusqu'en 2024. Un nouveau triennal (2025-2027), validé lors d'une réunion du comité technique fin 2024, a démarré début 2025. Une réunion du comité technique s'est tenue en décembre 2025.

#### • Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le bassin-versant du Merderet et mis en œuvre en 2022 avec **20 fermes engagées** (l'enveloppe financière demandée à l'AESN a été entièrement utilisée). En 2023, la nouvelle PAC a nécessité la mise en compatibilité de ce dispositif PSE, avec l'ajout d'un critère d'éligibilité supplémentaire. **19 fermes sont restées engagées.**

En 2025, l'ensemble du dispositif a été administré tout au long de l'année : instruction des dossiers, paiement puis contrôle d'une partie

des fermes engagées et appels de fonds auprès de l'AESN. Une ferme a stoppé son engagement en raison du départ à la retraite des chefs d'exploitation.

#### • Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique autour du maintien du pâturage dans les marais, à destination de tous les éleveurs s'intéressant à ce sujet. En 2025 :

- 3 accompagnements individuels (3 fermes laitières dont deux fermes déjà accompagnées les années précédentes) ;
- 2 formations collectives : l'une sur la technique du report sur pied (conditions pour une mise en œuvre, avantages, ...) et bilan des 6 années d'expérimentation ;
- 1 demi-journée chez l'un des éleveurs, suivi individuellement, pour le retour d'expérience.

Depuis 2024, une étude, élaborée avec des éleveurs intéressés, a débuté sur la valeur alimentaire des marais. Elle s'intéresse, pendant 3 ans, à cinq lots de bœufs ou de génisses laitières qui pâturent dans différents marais. Cette étude, qui va durer 3 ans, comprend plusieurs volets :

- état de lot d'animaux avec une prise de poids des animaux concernés (entre 3 et 4 fois pendant la saison de pâturage afin d'obtenir des moyennes par saison de pousse et sur l'année) ;
- état du lot d'animaux selon l'éleveur ;
- suivi du pâturage (état des prairies, pâturage mis en place, ...) ;
- analyse fourragère des prairies au printemps et à l'automne ;
- analyses coprologiques en début, milieu et fin de saison de pâturage afin d'évaluer le parasitisme.

Le prestataire technique est Littoral Normand pour les pesées et LABEO pour les analyses coprologiques.



La gestion raisonnée du parasitisme reste un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux. Pour accompagner les éleveurs intéressés, des formations « gestion raisonnée du parasitisme en zones humides » ont été organisées dans le cadre des MAE. Elles ont été menées par le Groupe Technique Vétérinaire Normand. Environ 130 éleveurs ont choisi cette formation, montrant l'intérêt porté à ce sujet.

Enfin, la 5<sup>ème</sup> édition du **Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques - prairies et parcours »** s'est tenue, début juin, sur la vallée de la Douve (secteur entre Picauville et Carentan-les-Marais). Il valorise et met en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay, en septembre. Le lauréat participera au concours national, lors du Salon International de l'Agriculture à Paris en 2026.

### • Valorisation des actions

Différents temps dans l'année ont été consacrés à la **mise en valeur du travail mené avec les éleveurs des marais** depuis 2022 :

- **journée technique** à destination des 3 antennes de la Chambre d'agriculture de Normandie (une soixantaine de personnes sensibilisées) concernées par les marais a eu lieu en mai : présentation et échanges le matin puis découverte d'une ferme accompagnée l'après-midi ;

- **article** dans la *France Agricole* sur l'accompagnement d'un éleveur sur la gestion des joncs dans ses prairies de marais ;

- **organisation d'une conférence de presse** autour de la cohérence des actions mises en œuvre en faveur de l'élevage extensif en zones humides entre la CAC avec son programme de restauration/entretien des cours d'eau, la Chambre d'agriculture et le Parc avec le programme « Élevage & Marais » et le Parc avec l'animation du dispositif PSE ;

- l'intervention du binôme Chambre d'agriculture et Parc naturel régional à la **6<sup>ème</sup> biennale des conseillers fourrage** à Châteauroux (une centaines de personnes sensibilisées) pour présenter **la méthode Patur'Ajuste et l'accompagnement des éleveurs en marais**.

D'autres actions (visio, participation potentielle à un CASDAR « démultiplication », lettres d'informations, réseaux sociaux, ...) participent à faire connaître le programme.

### • Observatoire Agro-Ecologique des prairies de marais de la façade est du Cotentin

Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? », un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été créé :

- identification des prairies suivies ;
- rencontres et accord de 6 fermes pour participer (signature de convention de partenariat) ;
- pose de 18 sondes piézométriques intra-parcellaire et de 3 sondes dans des fleuves côtiers ;
- partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Normandie pour définir une méthode de suivi « biodiversité », par l'intermédiaire de la végétation et réalisation des 1<sup>er</sup> relevés ;
- relevés des sondes ;
- échanges avec les éleveurs et suivis des pratiques agricoles sur l'année.

## MESURE 18

## RELOCALISER ET RENDRE ACCESSIBLE UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Le Parc naturel régional avait initié en 2023/2024 une étude concernant l'amélioration de la qualité de l'approvisionnement de **6 cantines sur le territoire**.

Suite à cette étude le prestataire Bio Normandie a proposé des sessions de formation aux cuisinier(e)s travaillant dans les cantines du territoire.

Malgré l'intérêt porté au fait de valoriser des produits locaux et de qualité, la difficulté de s'approvisionner en produits de ce type empêche leur déploiement massif sur le territoire. Le constat est partagé sur le besoin de structuration de la filière d'approvisionnement, entre producteurs et restauration collective.



Concernant **les filières d'écomatériaux**, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite des projets de recherche engagés les années précédentes. Le Parc naturel régional a accompagné une étudiante, en thèse de doctorat, dans l'exploitation des données du prototype CobBauge. La réalisation des échantillons d'enduits stabilisés à la terre a été retardée à l'hiver 2024 et ont donc été réalisés en 2025. Les mesures s'effectueront sur plusieurs années. Le Parc s'est, par ailleurs, investi dans le projet de recherche Bauge Porteuse, programme porté par le Plan National Terre. Le Parc a, entre autre, participé à la réalisation de murs tests avec la technique de bauge coffrée, développée à partir du projet CobBauge. Sur un plan plus patrimonial, le Parc est investi dans le travail de mise en place d'une carte collaborative d'identification du patrimoine terre français. Le projet en est à une phase d'approfondissement des solutions techniques mobilisables et de définition des budgets, nécessaires au plan national.

En terme de **développement de filière**, un stage a été initié, à l'automne 2025, portant sur l'élargissement de l'inventaire des gisements de terre exploitables dans les carrières normandes ou de quelques régions voisines. L'objectif est d'élargir les sources d'approvisionnement en terre pour la filière de l'association Enerterre, et d'élargir notamment l'offre de couleur de terre.

**La structuration de la filière terre normande** s'est poursuivie avec l'organisation et la participation du Parc a des rencontres à Caen et au Havre ainsi que des webinaires, regroupant les professionnels du secteur pour amorcer un travail collaboratif permettant de mieux identifier la filière à l'échelon régional.

En terme de **formation et de sensibilisation**, le Parc a accueilli, sur le site du Bas Quesnay à Saint-André-de-Bohon, **trois classes de collègue**, pour une initiation à la bauge et **une classe de Bac Pro**, pour une formation sur l'identification des terres et les remplissages de torchis. Une formation de formateurs/encadrants a également été proposée aux partenaires du Parc intervenant dans les écoles sur la terre en construction comme en art plastique.

Concernant **la formation professionnelle**, le Parc était présent, cette année encore, **auprès du GRETA de la Manche** pour l'animation du module terre de la formation en éco-construction, et plus globalement, par la mise à disposition du site du Bas-Quesnay pour l'accueil d'autres modules nécessitant une réelle pratique de chantier. En parallèle, le Parc a accompagné plusieurs étudiants en architecture dans des projets de recherches et d'expérimentations sur le matériaux terre, l'un en particulier développé sur la préfabrication CobBauge.

Enfin **le Parc a animé 4 jours de formation**, a destination des **architectes normands**, sur l'usage de la terre en construction contemporaine ainsi que sur les problématiques de restauration et d'amélioration thermique du patrimoine bâti en terre, bauge et torchis.

## FONDS DE SOUTIEN A LA FILIÈRE TERRE ET AUX FILIÈRES LOCALES BIO-SOURCÉES

**Le Fonds de soutien aux filières des matériaux géo et bio-sourcées**, évolution de la politique de soutien à la rénovation du patrimoine emblématique du Parc naturel régional et mise en place dès sa création, **a été mobilisé en 2025, à hauteur de 37 556 €, sur 14 opérations aidées. 10 de ces dossiers concernaient l'aide pour des ravalements extérieurs** à des taux inférieurs, **3 concernaient des travaux d'amélioration thermique intérieurs**, et **1 dossier concernait des travaux de réfection d'une couverture chaume**.

**Les visites de conseils et de diagnostics**, préalables à l'obtention d'une aide, ont également été menées sur **30 sites**. Peu de relances ont été réalisées sur le conseil à la rénovation dans la perspective d'une année 2026 sans financement sur ce fonds. Ces relances seront faites, en 2026, pour le démarrage de la nouvelle charte en 2027.

En parallèle de ces dossiers portant sur la restauration, **3 conseils/expertises techniques ont été apportés sur des projets neufs**, situés en dehors du territoire du Parc. Un conseil concernait le projet d'extension de l'école d'ingénieur Builders, devant partiellement utiliser CobBauge ; un deuxième concernant la construction d'un four à pain en bauge en chantier participatif sur un quartier prioritaire de Cherbourg. Un troisième concernait une expertise sur un chantier de pisé, réalisé par une entreprise coutançaise près du Mans.





## AMBITION 3

Accélérer et amplifier les transitions

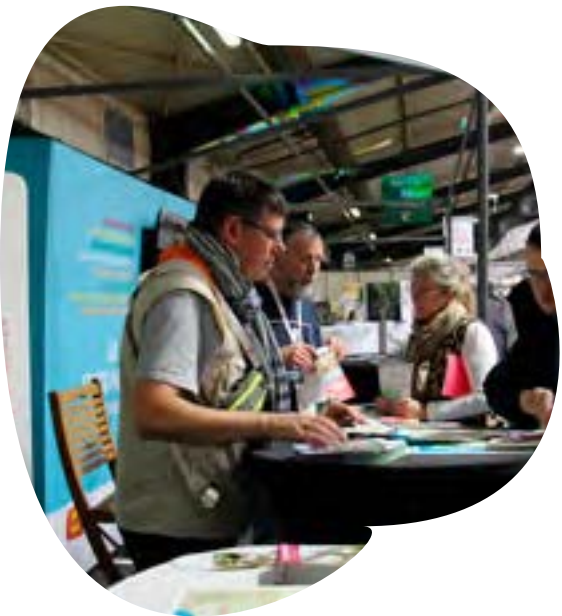
## ORIENTATION 7

cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets

## MESURE 20

RÉVÉLER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION TOURISTIQUE DE NATURE ET ORNITHOLOGIQUE

### PROMOTION DE LA DESTINATION MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN



Le Parc naturel régional poursuit sa communication axée autour de la destination « Marais du Cotentin et du Bessin » et continue de mettre en avant la Maison du Parc comme point de départ idéal pour découvrir les marais du Cotentin et du Bessin, en réalisant des insertions dans la presse locale, un affichage chez nos prestataires touristiques (vitrophanie sur la vitrine de l'office de tourisme de Carentan-les-Marais) mais aussi une promotion des animations réalisées par les offices de tourisme du territoire, nos partenaires et les guides naturalistes indépendants.

Le Parc a participé au Festival de l'excellence normande (FÊNO) à Rouen et au Global Birdfair, en Angleterre.

### DE FORTES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional poursuit l'animation du réseau touristique et travaille avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Pour assurer la promotion des hébergeurs marqués « Valeurs Parc », 5 films promotionnels ont été tournés en 2024 et diffusés en 2025. En 2025, plusieurs hébergeurs ont candidaté pour obtenir la marque « Valeurs Parc ». Les premières visites d'audit ont été effectuées pour réaliser le marquage début 2026.

Le travail de réseau avec les offices de tourisme du territoire se poursuit à travers diverses actions : groupes de travail, notamment sur le tourisme « 4 saisons » ; comité stratégique de la SPL du Cotentin...

Au titre de la Maison du Parc, le Parc adhère aux offices de tourisme (OT) pour en faire la promotion.

Le Parc accompagne les porteurs de projets et soutien le lancement de nouvelles activités aux côtés des EPCI et des OT. Plusieurs projets ont été accompagnés en 2025 : découverte des parcs à huîtres en bateau amphibie, hébergements flottants, création d'hébergements insolites.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France revisite son site Internet « Destination Parcs ». 2 demi-journées de formation en visio ont été proposées pour renforcer le lien entre les Parcs naturels régionaux, les offices de tourisme et les agences d'attractivité. Il y a eu également 4 formations pour la prise en main des différents outils liés à Destination Parcs pour que les Parcs naturels régionaux soient autonomes dans la mise à jour et la mise en ligne de nouvelles expériences. Le Parc naturel régional propose actuellement deux expériences pour découvrir la richesse ornithologique et les marais blancs sur son territoire, tout en mettant en avant de nombreux partenaires.



## STRUCTURATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE ORNITHOLOGIQUE



La formation « Mieux accueillir les amateurs d'ornithologie » a été de nouveau proposée fin novembre 2025. Face à l'engouement lors des inscriptions, une seconde date a été proposée au mois de décembre. Au total, **28 personnes** ont suivi la formation et les retours sont très positifs. Des sorties sur le terrain seront programmées en 2026.

Le Parc naturel régional a renouvelé sa participation au salon ornithologique britannique « British Birdwatching Fair » en travaillant avec plusieurs autres Parcs naturels régionaux. Le public rencontré est ravi de pouvoir partager sur différentes destinations françaises et le site internet Birdingfrance sert de relais pour promouvoir la

destination France.

La première édition du festival « À tire d'aile » s'est tenue les 14, 15 et 16 février 2025 et a rencontré un véritable succès. **Plus de 1 500 personnes** ont participé **aux nombreuses sorties, conférences et spectacles proposés**. Cet événement, reconduit en 2027, a permis de travailler avec de nombreux partenaires et de poursuivre la promotion en tant que destination ornithologique.

Certaines actions prévues en 2025, sont reportées en 2026. Ainsi, **la vidéo de promotion des marais blancs et du tourisme ornithologique** sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. La traduction du site internet Birdingfrance prend du retard. L'organisation post LEADER est complexe pour les 8 Parcs naturels régionaux à l'origine du projet.



## FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES « SITES ET SENTIERS » ET « RIS »

Dès le printemps 2025, **un état des lieux et une cartographie des 32 sites et 22 sentiers de découverte** situés sur le territoire du Parc ont été réalisés afin d'identifier ceux qui nécessitent une rénovation (mobilier) et définir les priorités d'intervention.

En 2026, le Parc rencontrera les EPCI pour partager ce bilan et programmer les rénovations sur les prochaines années, en adéquation avec les budgets de chacun.

De même, **l'état des lieux des 164 panneaux Relais Information Service (RIS)** a été réalisé en simultané. Les résultats et conclusions seront partagés avec les EPCI et communes en 2026.

Une évolution des politiques « sites et sentiers » et « RIS » sera proposée aux élus en janvier 2026.

Pour la signalisation routière, l'entretien des panneaux touristiques a été réalisé en 2025 par le Département de la Manche. De nouveaux panneaux seront posés en 2026.



## MESURE 21

### PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ÉCONOME EN ESPACE

Le Parc naturel régional a participé à une quinzaine de réunions organisées par les EPCIs concernés par la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme (SCOT et PLUIs).

**Depuis le 10 février 2025, le Parc était dans l'impossibilité de rendre des avis du fait de la perte temporaire de son classement.**

## MESURE 22

### Reconquérir et valoriser la qualité de vie dans les « villes » et les « villages »

Dans le cadre de la démarche « **petites villes de demain** » et du **programme de revitalisation des centres bourgs de la commune de Ste-Mère-Eglise**, le Parc s'est associé aux échanges relatifs à la requalification de l'arrière des cabines situées à Ravenoville (50).

## MESURE 23

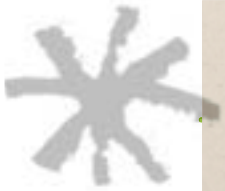
### Favoriser la sobriété énergétique et soutenir un mix renouvelable et vertueux

Depuis le 10 février 2025, le Parc naturel régional était dans l'impossibilité de rendre des avis du fait de la perte temporaire de son classement.

Il a participé à **diverses réunions**, en particulier avec **la Fédération des Parcs naturels régionaux**, en vue d'**élaborer un positionnement sur la question de l'agrivoltaïsme et de répondre aux sollicitations liées à des projets de ce type, qui émergent sur l'ensemble de son territoire.**

Le Parc naturel régional s'appuiera sur **ce positionnement national** et sur la **charte régionale, élaborée en concertation avec la Région Normandie et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie**, pour **donner un avis sur chacun des projets qui lui seront soumis.**

Le Parc a participé, en novembre 2025, à l'**inauguration des 2 éoliennes situées à Gorges**, qui **complètent le parc existant dit de « Gorges Gonfreville »**, en partie financé par de l'investissement local.



# COMMUNICATION

## INFORMER DES ACTIVITÉS DU PARC

### CHIFFRES CLÉS

**38** communiqués et **2** dossiers de presse diffusés.

**335 articles** dans la presse locale, départementale, régionale et nationale dont **2** dans Femmes actuelles jeux, **1** dans Images et nature, **1** dans Patrimoine normands et **2** dans Voyage à l'Ouest.

**37** interviews ou reportages radio sur Ici Cotentin, Tendance Ouest et RCF.

**1** reportage au JT de 13h - TF1.

**1** reportage au JT de 13h - France 2

**2** reportages au 19-20h de France 3 Normandie.

**1** reportage dans Ma petite escapade de France 3 Normandie.

**1** vidéo pour Climate School et **6** vidéos pour « Valeurs Parc »

- **Réseaux sociaux et internet :**

**75 000** utilisateurs du site internet.

**6 511** abonnés Facebook (+11,6 %) et **164** publications pour **2 M** de vues.

**3 787** abonnés Instagram (+ 36 %) et **152** publications pour **184,2k** de vues.

**1 256** abonnées Twitter (- 2 %), plus de publications.

**2 937** abonnés LinkedIn (+17,25%) et **39** publications pour 43k de vues.

**466** abonnés Youtube (+10,4%) et **61** vidéos en ligne pour **9,4k** de vues.

**2 320** abonnés à la newsletter générale.

En 2025, la communication du Parc naturel régional s'est organisée autour des thématiques **des marais blancs et des marais verts** ainsi que de **ses outils** (communiqués et dossiers de presse, site internet, réseaux sociaux et newsletters).

**Les éléments graphiques**, créés pour le festival « À tire d'aile » ont été déployés pour la promotion de sa première édition du 14 au 16 février 2025 (cartes postales, pins, affiches A4, réseaux sociaux, dossier de presse, insertions publicitaires).

Une période de transition du passage progressif de la charte graphique de 2020 à la charte graphique qui rentrera en vigueur en 2026 pour la nouvelle charte 2025-2040 et ainsi éviter l'obsolescence de certains documents produits en 2025.

### LA NOTORIÉTÉ

Les campagnes de communication autour des marais blancs et des marais verts ont continué en 2025. Un dossier de presse, pour chaque saison, a structuré les propositions aux partenaires et médias. Des campagnes de communication régulières ont été mises en place pour valoriser les atouts du territoire : randonnée, patrimoine naturel et Maison du Parc, avec notamment, des insertions dans la presse écrite et des « campagnes ciblées » sur les réseaux sociaux.

Les relations presse et médias ont aussi contribué à accroître la visibilité du territoire et des actions du Parc naturel régional dont un dossier de 16 pages consacré au Parc naturel dans le Patrimoine normand. Des interventions régulières sur les radios locales ont permis d'évoquer les animations et actualités (ICI Cotentin, RCF, Tendance Ouest).

Le Parc naturel régional bénéficie régulièrement **de reportages dans des médias nationaux**. Les richesses naturelles des marais (France 3 Normandie, France 2, Images et nature et Climate School), les Rendez-vous du Parc (TF1) et la tourbière de Sèves (France 3 Normandie) ont été les thématiques traitées en 2025.

Ces actions visent à augmenter la notoriété et la visibilité du Parc naturel régional, tout en renforçant son image de territoire préservé.

### LE NUMÉRIQUE ET L'IMPRIMÉ

Le site Internet met à disposition les documents produits en téléchargement ainsi que des informations actualisées sur des pages thématiques. L'espace dédié à la révision de la charte, sous le sigle **#marais-cotentinbessin2040**, permettait de suivre chaque étape du processus de la révision. **Les réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn) sont alimentés selon un planning éditorial autour de trois rubriques : « **Nos espaces protégés** », « **Le saviez-vous ?** » et « **Idée de sorties** ». Des **newsletters** ont été envoyées **aux élus** (6 numéros), **au grand public** (4 numéros) et **aux membres du réseaux Natura 2000 et tourisme**.

La révision de nos collections imprimées avec un **objectif d'éco-responsabilité et d'économie** (formats, grammages de papier et diffusion adaptés pour la *Carte de visite*, le dépliant de *la Maison du Parc* et *Les Rendez-vous du Parc*) ont été appliqués à la collection connaissance avec la réédition des « Essenc'ielles ».

### NOS OBJECTIFS DE TRAVAIL

Faire que **les habitants et élus s'approprient pleinement leur territoire est au cœur de notre stratégie de communication**. Parallèlement, nous mettons en place des actions pour porter et incarner les enjeux de la transition écologique en lien avec une diffusion active du projet de charte 2025-2040.

En 2025, le service communication a créé de nombreux documents touristiques, administratifs et en direction de la presse.

## Presse



Dossier de presse



Communiqués de presse



Festival « À tire d'aile » 1<sup>ère</sup> édition



Pique-nique « Les Envoleés » 5<sup>e</sup> édition



Exposition en extérieur à la Maison du Parc

## Gouvernance



Carte de vœux



Rapport d'activité 2024

## Valorisation des actions du Parc



### Connaissances

Fiches « Suivi de la colonie de phoques » - « Enquête Hironnelles et Martinets »



### Les Essenc'ielles Collection Conseil

Mise à jour du document : contenu et nouvelle charte graphique du Parc

## Promotion spécifique



Newsletter élus



### Insertion presse

Promotion de la Maison du Parc

## Promotion touristique



Carte de visite



La Maison du Parc

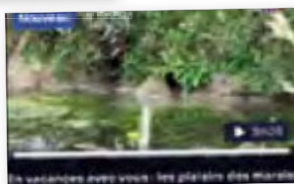


Animations Les Rendez-vous du Parc

## Dans les médias



Reportages journaux télévisés de France 2, France 3 et TF1



### Magazine

Patrimoine normand



Magazine Ouest-France  
À l'Ouest



## Sur les réseaux sociaux



Post « Le saviez-vous ? »  
Actions du Parc

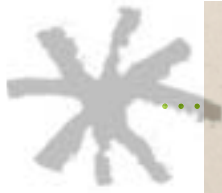


Post « Le saviez-vous ? »  
Zones humides

Pour en savoir plus +

vous pouvez télécharger l'intégralité de nos ressources depuis notre site internet,

[WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN.FR](http://WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN.FR)



# ADMINISTRATION

## RETOUR SUR LE BUDGET ET L'ORGANISATION

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	885 076,86 €	1 169 827,56 €	+ 32,17 %
012- Charges de personnel	1 839 340,89 €	1 950 763,79 €	+ 6,05 %
65- Autres charges (dont subventions)	265 062,86 €	476 984,76 €	+ 79,95 %

Les charges à caractère général ont augmenté de 32 % du fait de nombreuses études et prestations dans le cadre du programme d'action triennal 2024/2026. (études tourbière de Sèves, travaux dans les RNN, inventaires biodiversité, études Notre Littoral demain...)

Les charges de personnel ont augmenté de 6 % du fait de la mise en œuvre du RIFSEEP, la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Néanmoins, du fait des temps partiels d'agents et du non recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments dont le financement était prévu au budget 2025, le taux de réalisation de cette ligne n'est que de 90 %.

Les « autres charges » sont en augmentation de 80% du fait des subventions versées dans le cadre des PSE, du programme ArtSèves concernant la tourbière et du fonds de sauvegarde terre chaume, conformément au programme d'action 2025 du Parc.

#### • Le budget de fonctionnement 2025

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Charges générales	779 155	1 052 899	750 600	885 077	1 169 828	32,2 %	50,1 %
Charges de personnel	1 572 658	1 536 067	1 734 838	1 800 819	1 921 639	6,7 %	22,2 %
Charges de gestion courante	211 192	337 271	302 015	265 063	476 985	80,0 %	125,9 %
Charges réelles financières	0	0	0	0	0	-	-
Charges réelles exceptionnelles	7 312	11 023	0	0	0	-	-100,0 %

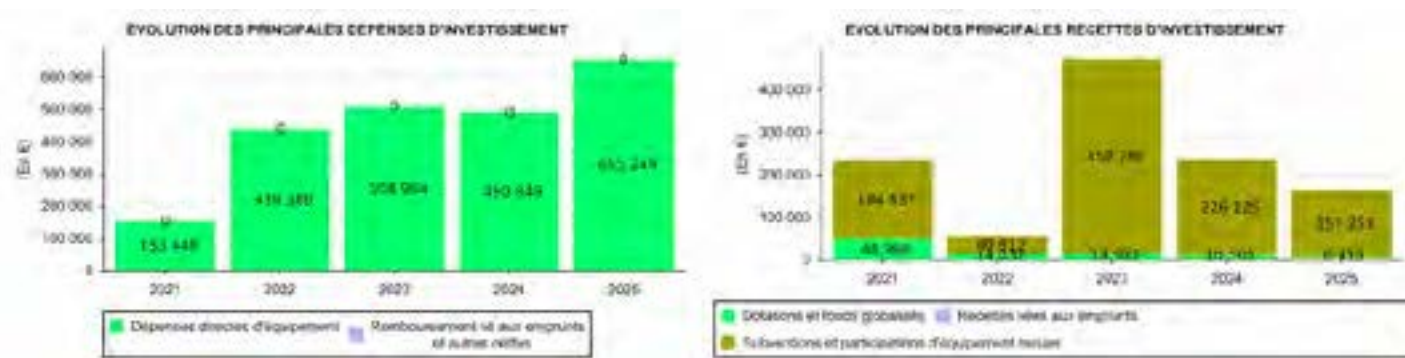
En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Ressources fiscales	0	0	0	34	0	-100,0 %	-
Dotations et participations	3 039 393	2 450 737	2 834 899	3 019 056	3 779 753	25,2 %	24,4 %
Ventes et autres produits courants non financiers	67 848	81 404	76 962	94 369	89 436	-5,2 %	31,8 %
Produits réels financiers	3	3	4	5	5	0,0 %	66,7 %
Produits réels exceptionnels	38 191	5 673	0	96	157	63,5 %	-99,6 %

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Le budget d'investissement 2025

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 60 %. Il résulte principalement de l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc engagés en 2023 mais facturés en 2025. D'autre part, des investissements prévus dans le programme d'action n'ont pas été réalisés à hauteur des estimations notamment un véhicule et du matériel pour les RNN.

Le taux d'exécution des recettes d'investissement est faible ( 27 %). De nombreux financements prévus n'ont pas encore été versés (Agence de l'Eau, FEDER...) L'emprunt prévu pour les travaux a été sollicité à hauteur de 200 000 €, et sera réalisé en 2026.



En synthèse, l'exercice budgétaire 2025 présente les résultats suivants :

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes .....	318 115,42 €
Dépenses .....	743 183,04 €
Résultat de l'exercice .....	- 425 067,62 €
Résultat antérieur .....	310 467,88 €
Résultat cumulé (déficit).....	- 114 599,74 €

#### Restes à réaliser

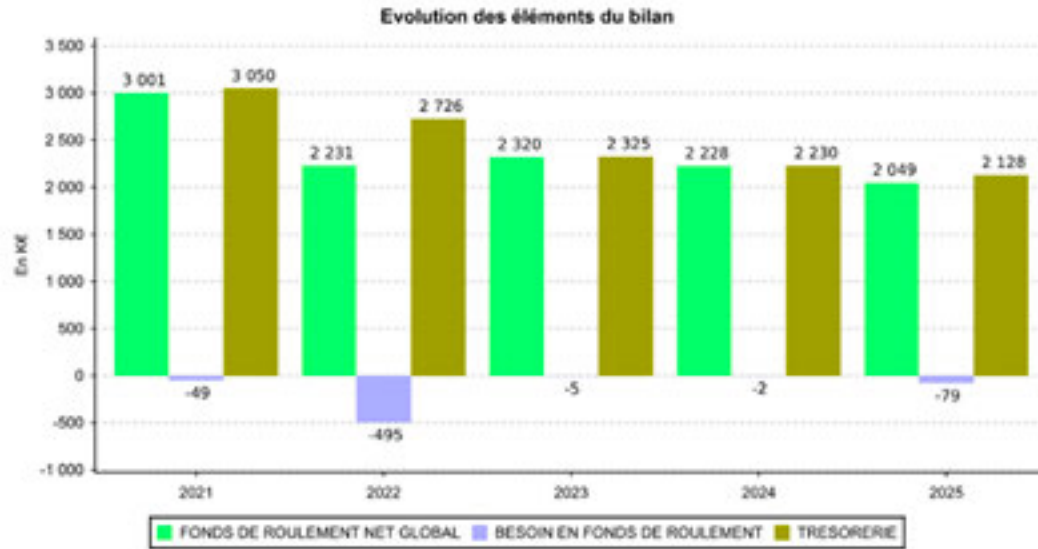
Recettes .....	462 156,40 €
Dépenses .....	187 357,72 €
Solde .....	274 798,68 €

Résultat définitif .....	160 198,94 €
--------------------------	--------------

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	3 998 265,00 €
Dépenses .....	3 752 027,16 €
Résultat de l'exercice .....	246 237,84 €
Résultat antérieur .....	1 916 889,10 €
Résultat cumulé (excédent) .....	2 163 126,94 €

## BILAN FINANCIER 2025



Une trésorerie qui reste confortable à 2 128 K€ à fin 2025 mais qui diminue de 5 % par an depuis 2023.

## RESSOURCES HUMAINES : MOUVEMENTS ORGANISATIONNELS

### • ARRIVÉES

#### - En contrat CDD :

- **M. Flavien LAVERON**, en contrat d'apprentissage pour 1 an à compter du 02 septembre 2024, qui c'est terminé le 01<sup>er</sup> septembre 2025 avec l'obtention de sa licence professionnelle « Métier de la protection et de la gestion de l'environnement – Biologie appliquée aux écosystèmes exploités ».
- **Mme Elsa FOUGERAY**, Technicien bocage et valorisation du patrimoine - 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.
- **Mme Inès ROBIOLE**, Agent d'accueil touristique - 6,5 mois.
- **Mme Clara LE GAND**, Agent d'accueil touristique - 2,5 mois.

#### - En contrat de projet :

- **M. Sébastien BON**, Agent technique de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve, pour 1 an au 01<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Mme Marine LETERRIER**, Chargée d'accueil touristique et de projet, au 01<sup>er</sup> février 2025.
- **Mme Marine GUYONVARCH**, Animatrice nature et chargée d'études naturaliste, au 01<sup>er</sup> septembre 2025.
- **M. Fabien CARON**, Conservateur de la réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie au 01<sup>er</sup> novembre 2025 pour 3 ans.
- **M. Nicolas OZOUF**, Technicien Bocage, au 01<sup>er</sup> novembre 2025.
- **M. Flavien LAVERON**, Agent technique des 2 Réserves naturelles nationales « du Domaine de Beauguillot » et « de la Sangsurière et Adriennerie » du 02 septembre 2025 pour 15 mois.

#### - Sur un nouveau projet (agent en poste) :

- **MME MARIE-NOËLLE DROUET**, Chargée de projet Éducation à l'Environnement et au Territoire, suite à sa promotion interne, avec notamment l'expérimentation « Espionne ta tourbière » qui s'adosse au projet Art'Sèves mis en œuvre dans le cadre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves, début 2025.
- **Mme Emmanuelle BOUILLON**, Coordinatrice scientifique et acquisition de connaissance dans le cadre du Programme Régional d'Actions en Faveur des Tourbières (PRADT) avec le Conservatoire d'espaces naturels Normandie (CEN) à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2025 pour 3 ans.

## ● RETRAITE PROGRESSIVE

- **M. Thierry GALLOO**, Technicien en charge du suivi Faune-Flore à la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, a fait valoir ses droits à une retraite progressive à compter du 1er septembre 2024 à hauteur de 20 %, qui est passé à 40 % au 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Mme Joëlle RIMBERT**, Responsable du pôle « Aménagement, Cadre de Vie et Développement » a fait valoir ses droits à une retraite progressive à compter du 01ER juillet 2025 à hauteur de 20 %.

## ● DÉPARTS

- **M. Jérémy GUÉRIN**, Chargé d'accueil touristique et de projet, au 31 janvier 2025.
- **Mme Gaïd LEPINEAU (LE BRUN)**, Responsable administratif et juridique, en disponibilité pour une seconde année depuis le 02 juin 2025.
- **M. Killian BEURVILLE**, animateur nature et chargé d'études naturaliste, au 31 août 2025.
- **M. Martin GOSSELIN**, Technicien Bocage, au 01<sup>er</sup> novembre 2025.

## ● AFIN DE FAIRE FACE À DES BESOINS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS, LE PARC NATUREL RÉGIONAL A EU RECOURS

- au service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Manche et a accueilli, au sein de ses équipes, **Mme Louise DROUES**, pendant 5 mois, en renfort de l'équipe d'animation du Parc, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, suite au projet d'animation de la Tourbière de Sève et **Mme Candice TISSIER** en renfort à la Maison du Parc du 28 juillet au 31 août 2025.

Enfin, la structure a participé à la formation de 6 stagiaires de l'enseignement supérieur, de 10 stagiaires non rémunérés et de 2 services civiques.

## MODALITÉS RELATIVES À LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) : SANTÉ ET PRÉVOYANCE

La participation obligatoire au financement de la prévoyance est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et celle de la complémentaire santé le 01<sup>er</sup> janvier 2026.

Les élus avaient le choix entre la convention de participation (CDG ou mise en concurrence par la collectivité via un marché public) ou la participation à la convention labellisée souscrite par l'agent.

Les employeurs publics territoriaux devaient participer obligatoirement :

- Pour le risque Santé : à une participation de 50 % minimum d'un montant de référence de 30 euros, soit 15 euros par agent, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2026 ;

ET

- pour le risque Prévoyance : à une participation de 20 % minimum d'un montant de référence de 35 euros, soit 7 euros par agent, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Comité syndical du 19 novembre 2024, a retenu les choix suivants :

- **LA MISE EN PLACE de la Protection Sociale Complémentaire** : Santé et Prévoyance à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025 selon les modalités suivantes :

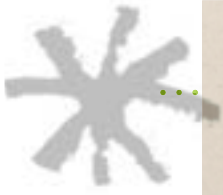
\* pour la SANTÉ : la labellisation

\* pour la PRÉVOYANCE : la convention de participation avec le Centre de Gestion de la Manche.

- **LA PRISE EN CHARGE :**

\* pour la SANTÉ : 100 % du montant de référence de 30 € soit 30 €/agent/mois,

\* pour la PRÉVOYANCE : 50 % du montant de référence de 35 € soit 17,50 €/agent/mois.



# VIE INSTITUTIONNELLE

## GOUVERNANCE

### ACCUEIL DE RENAUD MARTEL, NOUVEAU DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DU BESSIN AU SEIN DE LA DDTM DU CALVADOS, LE 14 JANVIER

Accompagné de 3 de ses collaborateurs, **Renaud MARTEL**, qui a pris ses fonctions le 4 novembre 2024, a souhaité rencontrer Denis LETAN, Directeur, et l'équipe afin de mieux connaître le Parc naturel régional et son territoire.

Différents points ont été abordés : les **MAEC côté Bessin**, le **copil Baie des Veys** et son évolution dans le cadre de sa mission d'animateur et coordinateur du comité Baie des Veys, le **projet de valorisation des bourgs du Bessin** pour les communes du Parc.

### ACCUEIL DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, LE 22 AVRIL



Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a accueilli la **Commission Environnement du Conseil départemental du Calvados**.

Le matin, Joëlle RIMBERT, référente technique en charge du projet, a présenté la charte 2025/2040, en présence d'Anne HÉBERT, vice-présidente avant délibération par la commission suivi d'un déjeuner à Isigny-sur-Mer avec Benoît FIDELIN, Président du Parc. L'après-midi s'est poursuivie avec la visite des portes à flots à Isigny-sur-Mer, de la baie des Veys à Geffosses-Fontenay et des paysages de la vallée de l'Aure à Saint-Germain-du-Pert.

### VISITE DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN

La **reconversion de la tourbière de Sèves** est l'un des projets majeurs du Parc naturel régional pour les prochaines années. **Les membres du Conseil citoyen** ont été invités, le samedi 26 avril, à découvrir le site. Au-delà de cette visite, **l'objectif était de faire le bilan des premières années du Conseil citoyen et de se projeter pour la suite.**

### ÉDUCTOUR : VISITE DU GAEC DU HAMEAU FLAUX – AMFREVILLE – PICAUVILLE – SAMEDI 5 JUILLET 2025 DE 10 H À 12 H

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a organisé, **pour les élus de son territoire**, une **visite du GAEC du Hameau Flaux** qui s'est clôturée par un moment de convivialité avec une dégustation des produits de la ferme de Christelle et Valéry FÉREY. Eleveurs laitiers renommés, ils vendent leurs produits, en direct, dans leur boutique «Les Bouilles de Cauquigny». **Les membres du Comité syndical, du Conseil citoyen, les Délégué(e)s du Parc et les Maires étaient invité** à y participer accompagnés de leur conjoint(e). **Une douzaine d'élus ont répondu présents.**

*Éductour pour les Elus  
du Parc naturel régional - Picauville*



## ATTRIBUTION DE LA DOTATION « AMÉNITÉS RURALES »

Depuis 2021, les communes du Parc naturel régional des Marais du Cotentin bénéficient de la dotation « Aménités rurales », instituée par l'État et destinée aux communes rurales concernées par au moins l'un des critères suivants :

- adhérer à un Parc naturel régional (ou ayant au moins 10 ha dans toute zone de protection forte),
- être couverte à plus de 80 % par une aire protégée,
- être couverte à plus de 50 % par un site Natura 2000,
- jouxter une aire marine protégée.
- disposer d'au moins 350 hectares en aire protégée, type Réserve Naturelle Nationale.

**Le montant total de l'enveloppe versé sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'année 2025, s'élève à 927 905 € (111 communes bénéficiaires).**

Cette dotation représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

## ACCUEIL DE MARC CHAPPUIS, NOUVEAU PRÉFET DE LA MANCHE

Ancien Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, **Marc CHAPPUIS**, a été nommé Préfet de la Manche. Il a pris ses fonctions le 22 septembre 2025. Une rencontre avec le Président et le Directeur du Parc a été organisée, le mercredi 5 novembre, avec une visite de la tourbière de Sèves.



# Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Maison du Parc

2071 route de Saint-Côme  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

### Siège administratif

Tél. 02 33 71 61 90  
info@parc-cotentin-bessin.fr

### Accueil touristique

Tél. 02 33 71 65 30  
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

**parc-cotentin-bessin.fr**

